

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE FRANCE VILLE
DURABLE ET DE LA DGALN
RAPPORT DE COMPREHENSION SUR LES DEMARCHES
DE NORMALISATION – CERTIFICATION - LABELLISATION



FRANCE
VILLE DURABLE



environnement et stratégie



RÉUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Juin 2021

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
1.1. Enjeux et objectifs de la cartographie des démarches de labellisation, certification et normalisation	3
1.2. Principes méthodologiques	6
1.2.1. Elements de définitions – label, certification, norme – et parti pris	6
1.2.2. Campagne d’entretiens réalisée	8
2. Guide de lecture des fiches démarches pédagogiques	10
3. Fiches synthétiques et pédagogiques des démarches	17
3.1.1. AEU2 – Approche environnementale de l’urbanisme 2	18
3.1.2. Ecoquartier	20
3.1.3. Quartier Durable Méditerranéen	22
3.1.4. HQE Aménagement Durable	24
3.1.5. Urban Print	26
3.1.6. Méthode Quartier Energie Carbone	28
3.1.7. BiodiverCity	30
3.1.8. Economie circulaire	32
3.1.9. Cit’ergie	34
3.1.10. Ville Durable et Innovante	36
3.1.11. Référentiel Européen RFSC	38
3.1.12. Norme ISO 37101	40
4. Rapport détaillé de l’articulation des démarches	43
4.1. Synthèse des synergies à l’œuvre entre ces démarches	43
4.2. Cartographies des démarches	48
4.2.1. Cartographies à critère unique des démarches	49
4.2.2. Cartographies croisées des démarches	56
5. Annexes : Autres démarches d’aménagement durable analysées	58
5.1.1. Leed for cities	58
5.1.2. Greenstar	58
5.1.3. European Green Capital (et European Green Leaf)	59
6. Recommandations pour améliorer l’accessibilité et la compréhension des démarches	60

1. Préambule

1.1. Enjeux et objectifs de la cartographie des démarches de labellisation, certification et normalisation

- **Des villes et des territoires confrontés à un contexte de lutte contre le changement climatique**

Le développement durable s'est installé dans de nombreux champs des activités humaines, sous l'effet de plusieurs facteurs très structurants : raréfaction des ressources naturelles générant une volatilité des prix sur les marchés des matières premières et de l'énergie, prise de conscience du phénomène du changement climatique, attention plus grande portée à la conservation de la nature et recherche de sens et d'équité sociale. Cette préoccupation du « durable » s'est aujourd'hui diffusée dans toute la société et en particulier dans les **pratiques d'aménagement et d'urbanisme**.

Dans ce cadre, le **contexte national** de transition énergétique et écologique s'est renforcé et intensifié avec la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) adoptée en juillet 2015 qui a pour objectif de contribuer à « la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs ». La COP21 et l'**Accord de Paris sur le climat**, adopté en décembre 2015, ont pour objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de la limite des +2° en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C. C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place sa politique climatique dans le but de respecter ces objectifs nationaux et européens : la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 avec deux ambitions majeures : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. La France s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de -40% d'ici 2030 par rapport à 1990¹. Pour cet objectif, il est nécessaire de diminuer les émissions actuelles de 112 MtCO_{2e} (soit d'environ -25% par rapport aux émissions de 2019). Les décideurs, nationaux comme territoriaux, au sein des villes et des territoires ont à ce titre un rôle important à jouer de par leur empreinte écologique majeure. En effet, les villes françaises, qui accueillent plus de trois quarts de la population, sont aujourd'hui responsables de **67% des émissions de GES nationales**². Les collectivités et aménageurs ont une marge de manœuvre réellement multisectorielle, et peuvent agir à différents niveaux dans une perspective de contribuer à créer des **villes et des territoires sobres, résilients et inclusifs**³ :

- Limiter l'**étalement urbain** pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » des terres agricoles et forestières en 2050 ;
- **Rénover** le parc bâti pour limiter la consommation énergétique et les émissions de GES du bâtiment ;
- Agir sur les **déplacements** urbains (réduction du volume de déplacements et décarbonation du mix modal) pour réduire l'empreinte carbone associée ;
- Valoriser les **déchets** et favoriser l'**économie circulaire** et de proximité ;
- Favoriser des villes **saines et soutenables** ;
- Développer des villes et quartiers **adaptés** au changement climatique ;
- Réintégrer la **nature** en ville ;

¹ Article 1er de la Loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031044385/>

² D'après l'étude « Le Défi Climatique des Villes », juillet 2018.

³ La sobriété, la résilience, l'inclusion et la créativité sont les 4 défis décrits dans [le Manifeste de FVD](#).

- **Un foisonnement de démarches, labels, certifications et référentiels à l'échelle nationale et internationale dont la lisibilité a vocation à être clarifiée pour les acteurs**

De nombreuses démarches d'accompagnement des acteurs des territoires et des villes pour un aménagement urbain durable ont vu le jour depuis environ 20 ans. Dès 2010, le Grenelle de l'Environnement a abouti à la loi dite « Grenelle 2 »⁴, dont l'objectif était de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, en intégrant les dimensions environnementales dans les documents d'urbanisme. Les documents de planification urbaine portés par les collectivités ont ainsi intégré ces nouvelles dimensions en prenant en compte les documents de planification environnementale et en adoptant un contenu plus prescriptif sur les volets environnementaux.

Au-delà des obligations réglementaires, de plus en plus de **démarches volontaires** sont initiées par les collectivités et les maîtres d'œuvres, qu'ils soient publics ou privés. Ces démarches, aussi nombreuses que variées, peuvent prendre la forme de **labels, certifications, normes, méthodes, guides ou référentiels d'accompagnement**, et ce à différentes échelles : projets de territoire, ville, quartier, îlot, etc.

En raison de leur foisonnement, plusieurs études antérieures ont cherché à **porter à connaissance ces démarches et à rendre leurs articulations plus lisibles pour les bénéficiaires**. Parmi ses études, on peut notamment citer :

- Le « 3 en 1 de la ville durable » porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine⁵
- La valise pédagogique "Outils aménagement durable" porté par la DRIEA Ile-de-France⁶
- Le guide « Des Territoires Vivants » porté par le WWF⁷

Cette étude s'inscrit ainsi pleinement dans la suite de ces travaux et vise à en prolonger les enseignements.

- **France Ville Durable souhaite rendre plus lisibles la diversité et la complémentarité des démarches de certification, normalisation, labellisation et ainsi en faciliter l'appropriation pour tous les professionnels de la ville durable notamment les responsables politiques et techniques des villes**

L'association France Ville Durable, à partir de l'intelligence collective suscitée entre ses membres, a pour objectif de capitaliser, de diffuser et d'appuyer la mise en œuvre d'expertise et de savoir-faire français en matière de ville durable en France et à l'international. Un des objectifs 2020 de l'association était d'échanger avec les parties prenantes concernées sur les démarches de labellisation, de normalisation et de certification dans le domaine de la ville durable. **Pour offrir un véritable cadre d'assistance à la mise en œuvre d'un urbanisme adapté aux enjeux stratégiques des territoires, France Ville Durable a mené avec ses membres une réflexion sur les démarches disponibles au service de la ville durable, à disposition des porteurs de projets.**

⁴ LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

⁵ <https://francevilledurable.fr/content/le-3-en-1-des-outils-pour-la-ville-durable>

⁶ <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-valise-pedagogique-outils-amenagement-durable-a4400.html>

⁷ https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-11/20191119_Rapport_Des-territoires-vivants_WWF_France.pdf

A l'issue de trois réunions de travail, les membres de FVD ont défini trois objectifs :

- Rendre plus lisibles et accessibles la diversité et la complémentarité des différentes démarches (existantes ou en projet) dans le domaine de la ville durable
- Présenter leur articulation en fonction des thématiques, de la cible, et des échelles de territoire et de projet concernés dans une perspective de l'offre française à l'international
- Etudier les modalités d'intégration, dans les démarches existantes ou en projet, de l'évaluation des résultats atteints sur le terrain

Le champ de l'étude a été précisé par un groupe de travail réunissant plusieurs membres de France Ville Durable, des experts et professionnels concernés par le sujet (ADEME, Alliance HQE, CEREMA, Certivea, DGALN/DHUP, Efficacity, Suez,...). Au total, **12 démarches d'aménagement durable en France ont été retenues**. Leur détail est présenté en partie 1.2.1.

- **Les objectifs des cartographies et des fiches pédagogiques**

L'objectif de l'étude est de synthétiser les informations sur l'offre de démarches d'aménagement durable.

A cette fin, **les démarches et leurs liens** (articulations, complémentarités) sont présentés sous forme de **cartographies**. En complément, chaque démarche est présentée dans son champ d'application de façon plus précise sous un format de **fiches synthétiques et pédagogiques permettant au lecteur de comprendre les fondamentaux de chaque outil**. Ce format de fiche permet de comparer rapidement les démarches entre elles, grâce à des champs d'analyse communs. Malgré la diversité des démarches, le lecteur peut ainsi visualiser rapidement leurs différences, leurs points communs et leur complémentarité sur la base de critères factuels. Ces fiches n'ont toutefois pas vocation à se substituer aux ressources déployées par les porteurs de démarches (site internet, plaquette de présentation, etc.).

Le rapport de compréhension se structure ainsi en quatre parties :

- Principes méthodologiques (Partie 1)
- Le guide de lecture des fiches démarches pédagogiques (Partie 2)
- Les 12 fiches synthétiques pédagogiques (Partie 3)
- La synthèse de la comparaison et de l'articulation des démarches (Partie 4)

1.2 Principes méthodologiques

1.2.1. Elements de définitions – label, certification, norme – et parti pris

La certification, le label et la norme relèvent d'une démarche volontaire et dépassent les exigences réglementaires. A ce titre, la certification, le label et la norme constituent des marques de qualité.

- **La certification** est d'après l'AFNOR (Association Française de NORmalisation) une activité par laquelle un organisme reconnu, indépendant des parties en cause, donne une assurance écrite qu'une organisation, un processus, un service, un produit ou des compétences professionnelles sont conformes à des exigences spécifiées dans un référentiel.
- **Le label** est d'après l'AFNOR une marque qui peut être décernée par un organisme privé, un syndicat professionnel ou une association selon un référentiel et des critères propres. Un label consiste à asseoir la crédibilité d'un produit, service ou système, en bénéficiant de la communication mise en œuvre par l'organisme portant le label.
- **La norme** : d'après l'ISO, International Organization for Standardization, est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, un référentiel décrivant des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Une norme est gérée par un organisme officiel de normalisation. En France, l'organisme officiel est l'AFNOR, à l'international l'organisme officiel est l'ISO.
- **Le référentiel** est publié par une entité autre qu'un organisme de normalisation national ou international ou non approuvé par un de ces organismes pour un usage national ou international. On peut parler de standard dès lors qu'un référentiel a une diffusion large. Un standard est ouvert quand le référentiel est diffusé librement.

Au cours du présent rapport de compréhension, le parti pris a été de retenir le terme de « **démarche** » plutôt que d'utiliser celui d' « outil ». Ce choix vise à refléter trois dimensions de la « démarche » qui ne sont pas toutes intégrées dans la définition d'un outil, à savoir :

- **La dimension temporelle** : la démarche ne se fait pas à un instant t, mais implique un engagement des acteurs pour une durée définie ;
- **La dimension d'amélioration continue**, en complément et en cohérence avec la dimension temporelle, la démarche implique un travail régulier (d'après la norme ISO 9000, l'amélioration continue est une « activité régulière permettant d'accroître la capacité à satisfaire aux exigences ») ;
- **La dimension autoportante** : la démarche intègre des outils de suivi (ex : référentiel technique, guides, etc.) et des méthodes de suivi (ex : conseil, audit, etc.)

Les 12 démarches étudiées sont elles-mêmes classifiées en différents types (label, norme, certification, méthode d'évaluation, référentiel, etc.) qui sont détaillés dans la figure suivante :

1		EcoQuartier : MTE, MCT, ANCT
2		Cit'ergie - ADEME, IOEEA (International Office European Energy Award)
3		Ville Durable et Innovante - CEREMA, Efficacity
4		Economie Circulaire - ADEME
5		BiodiverCity – CIBI (Conseil International Biodiversité et Immobilier)
6		Quartier durable méditerranéen – EnvirobatBDM
7		Méthode AEU2 - ADEME
8		Méthode Energie Carbone Quartier ADEME, Certivéa, CSTB, Elioth, l'Alliance HQE-GBC, Efficacity, Effinergie, l'Association BBKA, Atlantec
9		UrbanPrint , Efficacity CSTB * En collaboration avec EDF, Engie, Veolia, Cerema, Arcadis, Suez Consulting, Pont Paris Tech
10		Norme ISO 37101 - AFNOR
11		Référentiel RFSC - CEREMA, MCT, Council of European Municipalities and Regions
12		Certification HQE Aménagement, HQI : Alliance HQE, Certivea

Légende

Membre de FVD
Non membre de FVD



Figure 1 – Recensement des démarches volontaires d'aménagement durable

1.2.2. Campagne d'entretiens réalisée

Douze entretiens se sont déroulés entre janvier 2021 et mars 2021 afin d'approfondir la compréhension des démarches retenues pour analyse. Les acteurs interrogés ont constitué un groupe suffisamment **hétérogène** (porteurs de démarches, entreprises, collectivités, etc.) dans le but d'obtenir une vision la plus exhaustive possible du positionnement des acteurs de la ville au regard des démarches sélectionnées.

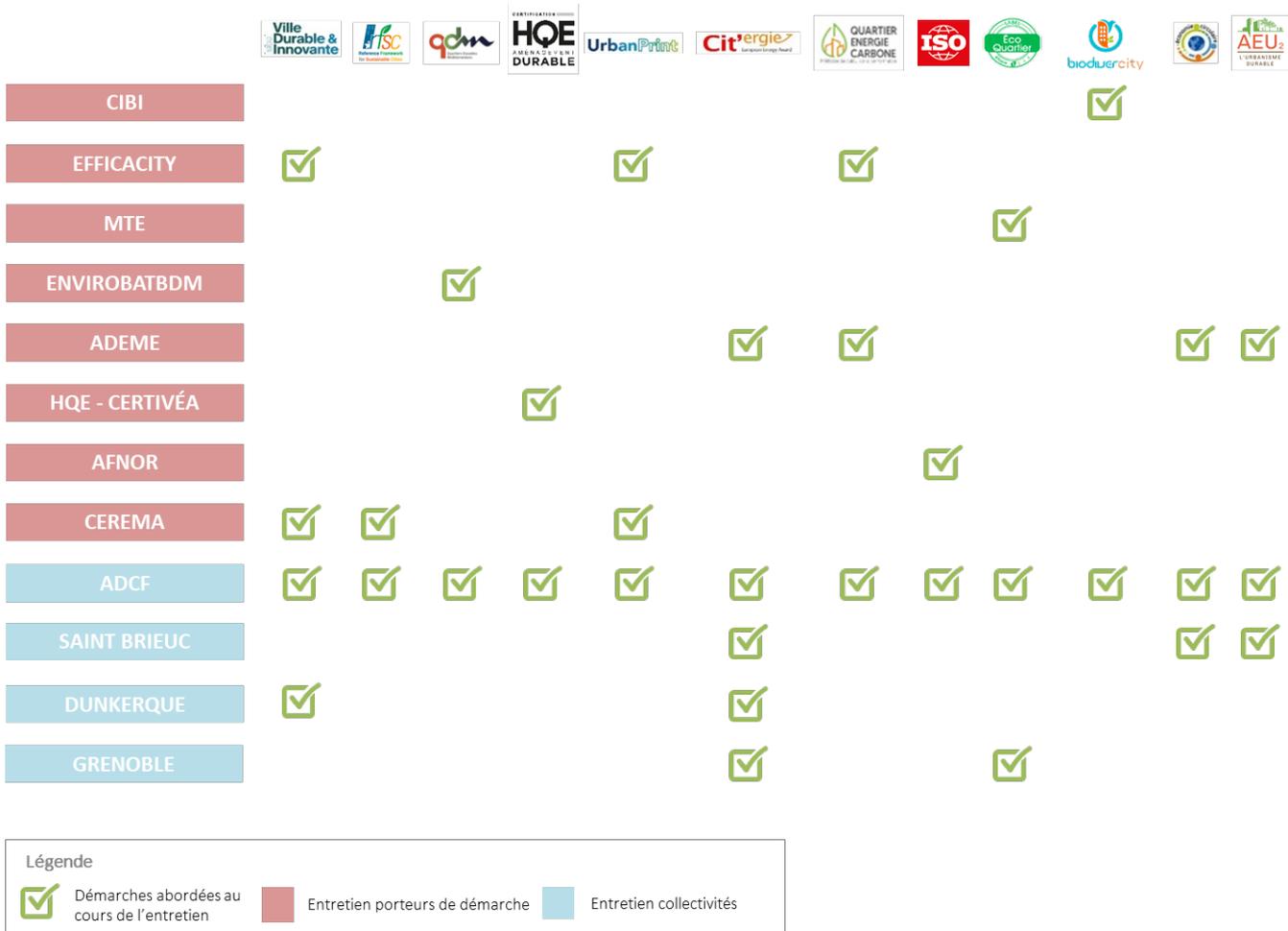


Figure 2: Organismes interrogés et démarches traitées

6 principaux axes évaluatifs ont été retenus et déclinés dans le guide d'entretien :

1. Une question d'usage et de connaissance : *Dans quelle mesure les démarches sont-elles connues et utilisées ?*
2. Une question de pertinence : *Dans quelle mesure les démarches correspondent-elles et sont-elles adaptées aux attentes des bénéficiaires et aux besoins des maîtres d'œuvres ?*
3. Une question de cohérence : *Les démarches sont-elles articulées et/ou complémentaires les unes avec les autres ?*
4. Une question d'efficacité : *Dans quelle mesure les résultats issus de la mise en œuvre des démarches sont-ils en adéquation avec les objectifs initialement fixés ?*

5. Une question de résultats/impacts : *Quels sont les effets et impacts directs et indirects de la mise en place de ces démarches ?*
6. Une question de rayonnement : *Quelle est la portée de ces démarches françaises sur le plan européen et international ?*

En cohérence avec la diversité des structures interrogées et de leur positionnement, chaque type d'entretien comportait des focus et des objectifs spécifiques. Ces derniers sont recensés de manière synthétique dans le tableau ci-dessous :

Porteurs de démarches	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir leurs retours d'expériences (démarches déployées et résultats atteints) sur leur mise en œuvre des dispositifs - Faire émerger des orientations et recommandations pour combler les manques ou éviter les redondances entre les démarches
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir leurs intérêts à s'inscrire dans les démarches - Recueillir leur retour d'expérience sur leur pratique vis-à-vis des démarches (points forts, points faibles, manques) et leur appropriation (sur les plans politique (élus) et technique (services dédiés))

Tableau 1 : Objectifs des entretiens

2. Guide de lecture des fiches démarches pédagogiques

Les fiches de synthèses par démarche comportent **4 principaux blocs d'informations**, comprenant chacun des rubriques spécifiques :

BLOC 1

Fiche d'identité de la démarche (le quoi)
Caractérisation de la démarche en quelques informations (typologie, date de lancement, portage, rayonnement) et chiffres clés (nombre d'opérations)

BLOC 2

Objectifs de la démarche (le pourquoi) :
Description synthétique de la démarche, de son profil technique et de son intérêt pour un maître d'ouvrage. Description des finalités (selon le cadre de la norme ISO 37 101), des thématiques de développement durable traitées ainsi que des leviers de la démarche en matière de **mobilisation des parties prenantes** : démarche participative, capacité pédagogique.

BLOC 3

Conditions d'utilisation de la démarche (le comment) :
Précision du mode d'inscription à la démarche, de l'autonomie du porteur de projet, du niveau de maturité nécessaire (i.e. mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable), du mode d'évaluation de la démarche, du coût et mode de financement de la démarche.

BLOC 4

Retours d'expérience et articulation avec d'autres démarches :
Présentation d'opérations menées à partir de la démarche et d'exemples (non exhaustifs et non restrictifs) d'articulation avec d'autres démarches d'aménagement durable. Mention du site internet et de ressources clés pour aller plus loin.

METHODE
ADEME
L'URBANISME DURABLE
AEU2

OBJECTIFS
L'AEU2 – L'Urbanisme durable est une méthodologie d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui repose sur les finalités du développement durable et promeut la participation territoriale et l'évaluation de projets urbains. La démarche AEU2 repose sur 4 étapes de projet explicites : vision (analyse croisée des enjeux), ambition (définition du niveau des objectifs), transcription des objectifs, concrétisation (définition des mesures de suivi). Elle est guidée par deux principes déterminants tout au long du projet : la participation et l'évaluation.
Le cadre évaluatif se structure en trois objectifs stratégiques : 1. Lutter contre le changement climatique ; 2. Préserver la santé et limiter toutes les sources de pollution ; 3. Préserver les ressources naturelles des territoires.
L'AEU2 est une démarche d'aide à la décision et à l'action aux différentes étapes de déploiement du projet, qu'il s'agisse d'un document de planification urbaine (SCoT, PLU, PLH) ou d'opérations d'aménagement (ZAC, écoquartier...).

FINALITES
Attractivité, Bien-être, Cohésion sociale, Usage responsable des ressources, Préservation environnement, Résilience.

THEMATIQUES
Développement économique et de la forme et l'engagement innovant et développement technologique, Qualité de l'air, Développement durable, Eau, Déchets, Énergie, Mobilité, Matériaux, Services.

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES
Implication des parties intéressées

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES
• Depuis 2001, près de 900 démarches financées par l'ADEME (dont près de 600 sur la période 2009/2012) ont été réalisées ou mises en chantier (dont 49 en Ile-de-France).
• Depuis 2015, l'AEU2 ne fait plus l'objet d'un accompagnement financier spécifique, sauf pour les DROM, par l'ADEME. Une trentaine de collectivités par an s'engagent depuis dans la démarche.
• Perspectives : la démarche peut être mobilisée en appui de tout projet ayant trait à l'urbanisme durable, même en l'absence d'un accompagnement financier dédié.

RESSOURCES DISPONIBLES
• Centre de ressources
• Fiches méthodes
• Retours d'expérience
• Formations
• Rencontres
• Club

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES
L'AEU2 n'est pas un sigle officiel de qualité délivré par l'ADEME (certification, label...) mais bien une démarche d'aide à la conception et mise en œuvre d'un projet d'urbanisme durable à l'échelle de la planification urbaine ou de l'aménagement opérationnel. L'AEU2 pouvant être destinée pour les opérations d'aménagements à faire émerger un écoquartier tel que défini par le label national, elle est à considérer comme un moyen contribuant à atteindre à son obtention. Pour davantage formaliser le management du projet, l'AEU2 peut s'articuler avec la certification HOE Aménagement qui implique un audit dans les phases de programmation, conception et de réalisation de la démarche.

SITE WEB ET CONTACT
ADEME: Agence de la transition écologique
Lien: <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integre-lenvironnement-domaines-d-intervention/urbanisme-aménagement/dossier/soutiller/outils-aeu2-proposés-lademe>

PRISE EN MAIN
Inscription démarche : Ancienement AAP – Mise en œuvre volontaire sur la base des référentiels accessibles en ligne
Coût : ✓ Accès libre (certains cahiers techniques ont un coût de 15€)
Autonomie : La démarche peut être suivie en autonomie totale par le porteur. L'ADEME recommande initialement un accompagnement distinct de type AMO en amont du projet pour explorer les possibilités et animer les concertations avec les parties prenantes.
Évaluation :
✓ Auto-évaluation
✗ Évaluation par des experts tiers
Niveau de maturité nécessaire : Adaptée aux maîtres d'ouvrage souhaitant porter une vision transversale, l'AEU2 peut être un préalable ou accompagner à des démarches plus poussées en matière d'aménagement durable.

APPROCHE
Performancielles
Management

TYPES D'INDICATEURS
• Objectifs / Valeurs cibles fixes
✓ Indicateurs proposés
✗ Indicateurs imposés
Contient des recommandations de management + des indicateurs (moyens, performance, impact) incontournables et secondaires. Les objectifs sont à fixer par le porteur (étape « ambition »).

Les différents blocs d'informations sont détaillés ci-après.

- **Bloc n°1 : « Fiche d'identité »**

Le premier bloc permet de **décrire la démarche** à partir de ses caractéristiques « clés », de façon rapide et claire. Le résumé de chaque démarche est ainsi présenté au début de chaque fiche de

synthèse. Ce bloc détaille également le **profil de la démarche**, selon qu'elle réponde ou non aux sous-points des catégories suivantes :

– **Type de démarche**

- La démarche est un standard international et / ou une norme internationale.
 - La démarche permet l'obtention d'un label.
 - La démarche permet l'obtention d'une certification.
 - La démarche est une méthode d'évaluation qui n'implique pas l'obtention d'un label ou d'une certification.
- **Porteurs et historique de la démarche**
 - **Porteur(s)** : Le ou les organisme(s) ayant développé la démarche.
 - **Historique** : création et lancement de la démarche, degré de mise en œuvre à ce jour.
- **Site web** : lien hypertexte du **site internet** officiel pour s'informer davantage sur la démarche.
- **Projets concernés**
 - Les **cibles**, qu'elles soient publiques ou privées.
 - **L'échelle de territoire** concernée par la démarche, selon qu'elle s'adresse à des projets de petite taille (îlot urbain), des quartiers ou des territoires plus larges (ville, territoire).
 - Les **phases de projet** présentées dans la fiche de synthèse correspondent aux phases au cours desquelles la démarche est utilisée⁸ :
 - Programmation (diagnostic, études d'opportunités) / Diagnostic : phase pré-projet
 - Conception (études pré-opérationnelles) / Stratégie : phase projet
 - Réalisation / Déploiement : phase chantier ou phase de mise en œuvre de la politique publique
 - Fonctionnement / Evaluation : phase de vie du quartier / de la politique publique
- **Opérations** (leur nombre) et **rayonnement**, selon qu'il soit français, européen ou mondial.

• **Bloc n°2 : « Objectifs de la démarche »**

Le second bloc permet de décrire la structure de la démarche ainsi que son intérêt pour les cibles concernées. Ce bloc aborde par ailleurs **les finalités ainsi que les thématiques traitées** par la démarche, si elles sont **explicitement ou implicitement décrites** dans les documents supports de la démarche. La dénomination de ces thématiques est propre à chaque démarche, mais les fiches de synthèse cherchent à objectiver les différentes thématiques abordées.

La première étape d'objectivation passe par la confrontation des référentiels aux différentes **finalités de la norme ISO 37 101** décrites ci-dessous :

1. **Attractivité** : la démarche valorise le **développement économique** et met en avant l'intérêt général des citoyens et des investisseurs. Elle encourage la **richesse culturelle, la créativité et l'innovation**. Elle permet également le développement de la **connectivité territoriale**, notamment par des mobilités alternatives.
2. **Bien-être** : la démarche est attentive à la **qualité de vie**, à **l'éducation** et la formation professionnelle ainsi qu'à l'acquisition et à la préservation du **capital humain**. Le cadre de vie est **sain et sécurisé** avec un climat de confiance et de maturité collective.

⁸ Selon que la démarche correspond aux étapes d'une opération d'aménagement ou d'une politique publique, des terminologies différentes ont été proposées.

3. **Cohésion sociale** : la démarche met l'accent sur l'**accessibilité équitable** aux services de la collectivité, le **dialogue** entre les parties prenantes, le soutien à la diversité. Elle valorise également la construction d'une **identité** locale basée sur le partage d'expérience et la construction d'un sentiment d'appartenance. Elle est également porteuse d'opportunité de **mobilité sociale**, de cohésion et de réduction des **inégalités**.
4. **Résilience** : la démarche permet de prendre en compte les actions **d'adaptation** au changement climatique, les actions de réduction et de prévention des **risques**, la gestion des **vulnérabilités**, que ces derniers soient environnementaux, économiques ou sociaux.
5. **Préservation de l'environnement** : la démarche est un outil pour **atténuer** le changement climatique, protéger les **écosystèmes** et réduire la **pollution**.
6. **Usage responsable des ressources** : la démarche permet d'instaurer une **meilleure gestion des sols**. Elle veille également à la réduction et à une gestion durable des **déchets** et veille à l'équilibre entre **ressources** disponibles et besoins du territoire. Elle encourage également à l'adoption des principes de **l'économie circulaire**.

La seconde étape d'objectivation passe par la création d'un sous-bloc sur les « **Thématiques traitées** » par les documents supports de présentation de la démarche. Cette partie répond à un double objectif d'objectiver les thématiques abordées par les différentes démarches tout en illustrant la variabilité des questions traitées à l'intérieur de chaque thème. Pour rendre compte à la fois des similarités et des différences, les référentiels et documents supports utilisés par chaque démarche ont été analysés puis comparés les uns aux autres.

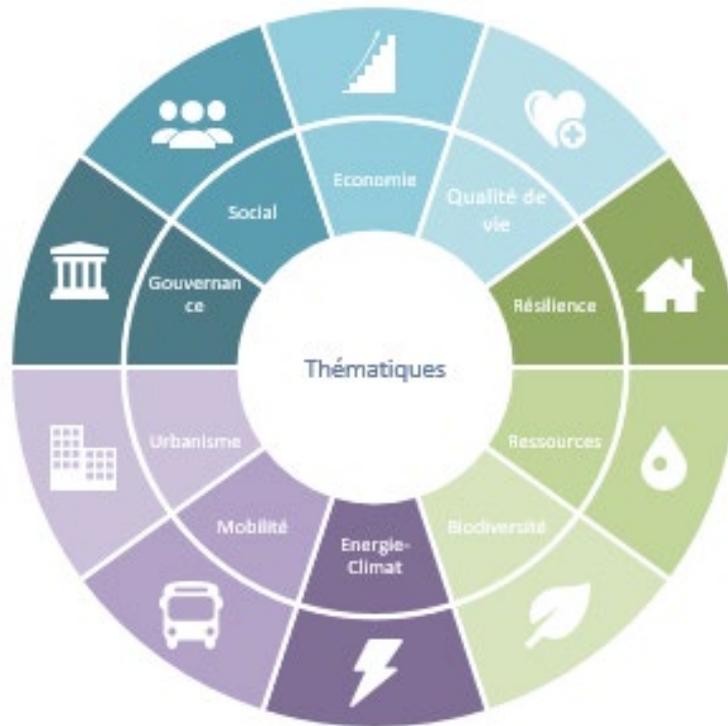
A l'issue de cette comparaison, dix thématiques ont pu être identifiées :

- **Gouvernance** : la démarche évalue la manière dont les politiques publiques sont construites, mises en œuvre, financées et/ou évaluées.
- **Social** : la démarche valorise des critères d'amélioration de l'environnement social de la population comme la réduction des inégalités, l'accès au soin, à l'éducation ou encore à la culture.
- **Economie** : la démarche prend en compte le développement économique et la forme qu'il emprunte (notamment sa circularité). Il peut également valoriser les actions qui favorisent l'innovation et le développement technologique.
- **Qualité de vie** : la démarche met l'accent sur la qualité de l'environnement dans lequel évoluent les habitants, notamment en termes de pollution. On retrouve en particulier ici les enjeux de qualité de l'air ou de nuisance sonore.
- **Résilience** : la démarche incite à considérer les actions permettant au projet d'être résilient, que ce soit vis-à-vis du changement climatique ou encore à l'encontre des risques socio-économiques.
- **Ressources** : la démarche valorise une gestion durable des déchets et des ressources de la collectivité.
- **Biodiversité** : la démarche prend en compte les efforts du projet pour préserver ou favoriser le développement des écosystèmes et des espèces.
- **Energie-Climat** : la démarche évalue la prise en compte des thématiques liées à l'atténuation du changement climatique dans les projets d'aménagement urbain, notamment à travers la problématique de production, de gestion et de consommation de l'énergie.
- **Mobilité** : la démarche possède une thématique sur la gestion de la mobilité au sein du projet.

- **Urbanisme** : la démarche met l'accent sur la gestion du patrimoine et du bâti déjà construit ainsi que sur l'aménagement urbain.

Les 10 thématiques sont représentées sous la forme du schéma suivant :

Figure 3: Profil d'une démarche intégrant les 10 thématiques



Ces catégories ne sont pas présentes dans l'ensemble des démarches mais elles permettent de couvrir l'ensemble des thèmes abordés par ces dernières. A l'intérieur de chacune de ces catégories, il peut exister une variabilité à la fois sur les dimensions de la catégorie qui sont prises en compte dans la démarche (à titre d'exemple, une démarche peut aborder une thématique seulement de manière partielle ou sous un certain angle) et également dans le vocabulaire utilisé pour rendre compte de cette thématique. Pour illustrer cette variabilité, des éléments textuels issus de chaque démarche ont été ajoutés au schéma. Le « profil thématique » de chaque démarche a été réalisé sur la base de la documentation disponible sur les différents sites internet et documents techniques disponibles. Ce « profil thématique » reflète ainsi en partie l'image que peut se forger un acteur non utilisateur des démarches lorsqu'il se confronte aux documents mis à disposition par les porteurs.

Le rendu est le suivant, si on prend l'exemple du label Cit'ergie et de la norme ISO37101 :

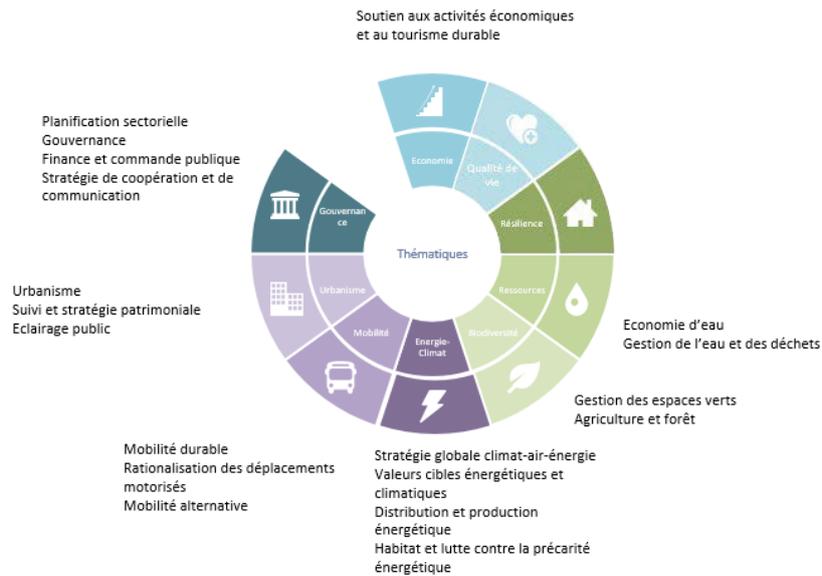


Figure 4 – Profil thématique de la démarche Cit'ergie

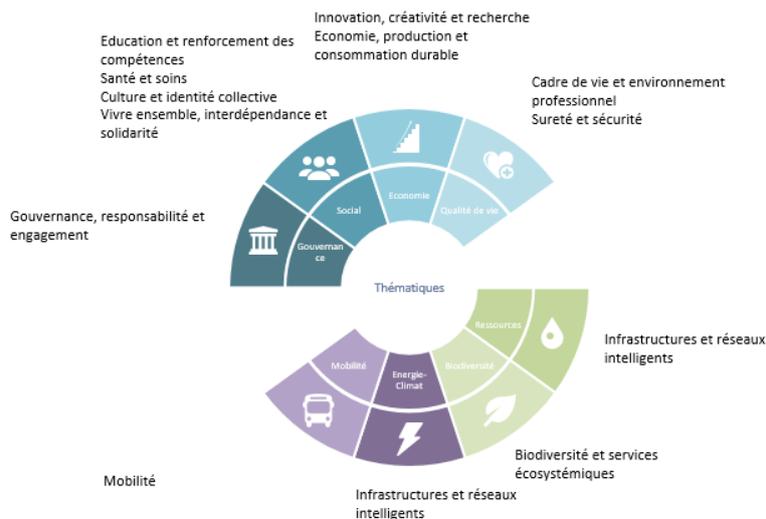


Figure 5 – Profil thématique de la démarche ISO37101

Les deux schémas permettent de comparer les thématiques couvertes par les deux démarches, à la fois sur les thématiques traitées et sur la manière dont elles sont traitées. Par exemple, la catégorie « qualité de vie » n'est pas présente dans Cit'ergie alors qu'elle est présente dans ISO37101. On constate également que si l'aspect économique est couvert par les deux démarches, il ne l'est pas traité sous le même angle, Cit'ergie abordant essentiellement des questions de tourisme durable, la norme ISO 37101 se concentrant en partie sur les innovations technologiques.

- **Gouvernance et implication des parties prenantes**

Ce bloc permet de décrire les moyens compris dans la démarche en termes de gouvernance et de mobilisation des parties prenantes. Deux principaux moyens ont été identifiés :

- **Capacité pédagogique** : effort de simplification et d'explication à destination des non-spécialistes (élus, habitants) : visuels graphiques, guides...

- **Démarche participative** : démarche explicite pour mobiliser les parties prenantes et les habitants : communication, concertation...

Les démarches ont été étudiées selon ces deux critères en suivant la grille suivante :

- *Le niveau intermédiaire* : implique la diffusion de supports à caractère pédagogique auprès des parties prenantes *et/ou* formalise la gouvernance entre les parties prenantes via une organisation en « équipe projet ».
- *Le niveau avancé* : implique la diffusion de supports à caractère pédagogique auprès des parties prenantes *et* comprend un système de management opérationnel (SMO) intégrant les parties prenantes aux différentes étapes du projet *et/ou* intègre une démarche participative (ex : via la mise en place de dispositifs de concertation).

- **Bloc n°3 : « Conditions d'utilisation de la démarche »**

Ce bloc présente les éléments suivants :

- **Une description de la prise en main de la démarche reprenant les éléments suivants :**
 - **Mode d'inscription de la démarche** : selon qu'il s'agisse d'appels à projets, d'une inscription en ligne, d'une candidature spontanée ou d'une offre contractuelle.
 - **Coût** : coût de la démarche *et/ou* le mode de financement de la démarche, si cette information est pertinente. Certaines démarches peuvent en effet faire l'objet d'un financement public, sous certaines conditions.
 - **Niveau d'autonomie** selon la nécessité de recourir à un accompagnement spécifique ou à prestataire pour sa réalisation.
 - **Nature de l'évaluation** : selon que la démarche implique une autoévaluation *et/ou* une évaluation par des experts tiers.
 - **Niveau de maturité** : selon le degré de mobilisation des ressources et le niveau d'expertise en aménagement durable requis et la mise à disposition de ressources pédagogiques facilitant la prise en main.
- **Approche retenue** (management, performance) : selon que la démarche valorise l'atteinte des résultats et d'un niveau de performance donné (*performancielle*) *et/ou* valorise les moyens et processus déployés pour parvenir à un niveau de performance (*management*). Certaines démarches peuvent être à forte prédominance performancielle ou à forte prédominance management, mais la majeure partie des démarches étudiées au sein de l'étude combinent au sein des référentiels des axes de performance et des axes de management. A noter que le choix de l'approche n'est donc pas exclusif.
- **Système d'indicateurs** : indicateurs proposés par la démarche (*dont le suivi est possible mais non obligatoire pour le porteur de projet*) ; indicateurs imposés par la démarche (*dont le suivi est obligatoire pour le porteur de projet*).

- **Bloc n°4 « Retours d'expérience et aller plus loin »**

Ce quatrième bloc permet à l'utilisateur d'obtenir des informations sur les projets déjà réalisés dans le cadre de la démarche considérée et sur les ressources qui sont à sa disposition pour la mettre en œuvre. L'intérêt de ce bloc est de donner des éléments concrets permettant la mise en application de la démarche dans le cadre des politiques d'aménagement des collectivités.

- **Retours d'expérience et perspectives** : cette rubrique permet de servir d'exemple mais également d'inspirer des porteurs de projets. Le bloc est constitué d'un retour d'expérience plus global, notamment sur le nombre et le type de projets concernés. Deux à trois projets sont détaillés. Les perspectives d'évolutions de la démarche sont enfin précisées.
- **Ressources disponibles** : ici, l'utilisateur des fiches peut discerner rapidement les ressources mises à sa disposition pour mettre en place la démarche. Plusieurs liens hypertextes sont disponibles pour faciliter l'accès aux ressources essentielles.
- **Exemples d'articulation avec les autres démarches** : cette rubrique permet au porteur de projet de comprendre comment la démarche s'articule avec d'autres démarches. Pour les maîtrises d'ouvrage qui débutent dans les démarches d'amélioration continue (de type label, certification ou autres), cela peut leur permettre en un coup d'œil de voir quelles démarches il peut être pertinent d'associer. Pour celles qui ont déjà mis en place de tels dispositifs, cela leur permet de voir quelles seraient les démarches complémentaires à celles menées.
- **Contacts** : Le lien hypertexte du **site internet** officiel pour s'informer davantage sur la démarche est rappelé, ainsi que le **nom de la structure ou des responsables** à contacter pour plus d'informations.

3. Fiches synthétiques et pédagogiques des démarches

Les pages suivantes présentent les fiches de synthèse pour chacune des démarches de l'étude :

- AEU2 – Approche environnementale de l'urbanisme 2
- EcoQuartier
- Quartier Durable Méditerranéen
- HQE Aménagement Durable
- Urban Print
- Méthode Quartier Energie Carbone
- BiodiverCity
- Economie circulaire
- Cit'ergie
- Ville Durable et Innovante
- Référentiel Européen RFSC
- Norme ISO 3710

AEU2 – Approche environnementale de l'urbanisme 2

METHODE



[SITE WEB](#)

PORTEURS
ADEME

HISTORIQUE
Evolution de la démarche AEU® vers l'AEU2
Accompagnement ralenti depuis 2015

CIBLES
Collectivités, Aménageurs privés

ECHELLE
✓ Quartier ✓ Territoire

PHASES DE PROJET
✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT
✓ France
✗ Europe
✗ Monde

NB OPERATIONS
Plus de 900 démarches

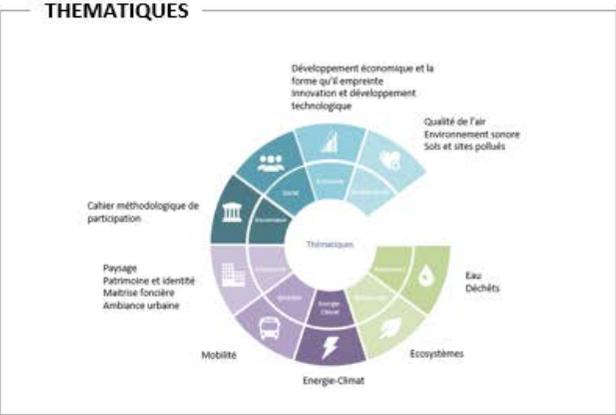
OBJECTIFS

L'AEU2 – L'Urbanisme durable est une méthodologie d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui repose sur les finalités du développement durable et promeut la participation territoriale et l'évaluation de projets urbains. La démarche AEU2 repose sur 4 étapes de projet explicites : vision (analyse croisée des enjeux), ambition (définition du niveau des objectifs), transcription des objectifs, concrétisation (définition des mesures de suivi).

Elle est guidée par deux principes déterminants tout au long du projet : la participation et l'évaluation.

Le cadre évaluatif se structure en trois objectifs stratégiques : 1. Lutter contre le changement climatique ; 2. Préserver la santé et limiter toutes les sources de pollution ; 3. Préserver les ressources naturelles des territoires.

L'AEU2 est une démarche d'aide à la décision et à l'action aux différentes étapes de déploiement du projet, qu'il s'agisse d'un document de planification urbaine (SCoT, PLU, PLH) ou d'opérations d'aménagement (ZAC, écoquartier...).

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées [Barre à 3 segments]

La participation est un principe clé de la démarche. AEU2 permet de prendre en main le pilotage, l'organisation et l'animation de démarche de projets participatifs : un [cahier thématique](#) y est consacré. L'AEU2 permet de mobiliser les parties prenantes et habitants à travers des dispositifs de concertation (ateliers thématiques, balade urbaine...) ou de co-construction. La démarche améliore ainsi la visibilité du projet pour les acteurs du territoire. La démarche AEU2 a en outre des vertus pédagogiques, notamment à destination des élus, via le cadre méthodologique proposé.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche : Anciennement AAP – Mise en œuvre volontaire sur la base des référentiels accessibles en ligne

Coût : ✓ Accès libre (certains cahiers techniques ont un coût de 15€)

Autonomie : La démarche peut être suivie en **autonomie totale** par le porteur. L'ADEME recommandait initialement un accompagnement distinct de type AMO en amont du projet pour explorer les possibles et animer les concertations avec les parties prenantes.

Evaluation :
✓ Auto évaluation
✗ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : Adaptée aux maîtrises d'ouvrage souhaitant porter une vision transversale, l'AEU2 peut être un préalable ou accompagner à des démarches plus poussées en matière d'aménagement durable.

APPROCHE

Performancielle [Barre à 2 segments]

Management [Barre à 2 segments]

TYPES D'INDICATEURS

✗ Objectifs /valeurs cibles fixés
✓ Indicateurs proposés
✗ Indicateurs imposés

Contient des recommandations de management + des indicateurs (moyens, performance, impact) incontournables et secondaires. Les objectifs sont à fixer par le porteur (étape « ambition »).



RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Depuis 2001, près de 900 démarches financées par l'ADEME (dont près de 600 sur la période 2009/2012) ont été réalisées ou mises en chantier (dont 49 en Ile-de-France).
- Depuis 2015, l'AEU2 ne fait plus l'objet d'un accompagnement financier spécifique, sauf pour les DROM, par l'ADEME. Une trentaine de collectivités par an s'engagent depuis dans la démarche.
- Perspectives : la démarche peut être mobilisée en appui de tout projet ayant trait à l'urbanisme durable, même en l'absence d'un accompagnement financier dédié

<p>AEU2 QUARTIER CARNOT GAMBETTA</p> <p>Objectif : Réaliser un projet pilote pour l'intégration des ambitions environnementales de la ville, et préfigurer une généralisation à l'ensemble de la commune de Suresnes</p> <p>Périmètre : 52 hectares, 8 400 habitants (92, Région Ile-de-France)</p> <p>Fiche ADEME Retour d'Expérience</p>		<p>AEU2 VILLES AUX CLERCS</p> <p>Objectif : Répondre aux besoins de développement urbain et économique de la commune tout en préservant la qualité du cadre de vie, les services et commerces de proximité</p> <p>Périmètre : La-Ville-aux-Clercs, 1 333 habitants, 26,6 Km² (41, Région Centre)</p> <p>Fiche ADEME Retour d'Expérience</p>	<p><i>La Ville-aux-Clercs</i></p>	
---	--	--	-----------------------------------	--

RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

La démarche est associée à un guide méthodologique, des formations de l'ADEME et un corpus de cahiers techniques et méthodologiques.



- 1 [Librairie de l'ADEME AEU2](#)
- 2 [Référentiel d'évaluation](#)
- 3 [3 en 1 de la ville durable : AEU2, HQE Aménagement, Ecoquartier \[3\]](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



L'AEU2 n'est pas un sigle officiel de qualité délivré par l'ADEME (certification, label,...) mais bien une démarche d'aide à la conception et mise en œuvre d'un projet d'urbanisme durable à l'échelle de la planification urbaine ou de l'aménagement opérationnel. L'AEU2 pouvant être destinée pour les opérations d'aménagements à faire émerger un écoquartier tel que défini par le Label national, elle est à considérer comme un moyen contribuant à prétendre à son obtention. Pour davantage formaliser le management du projet, l'AEU2 peut s'articuler avec la certification HQE Aménagement qui implique un audit dans les phases de programmation, conception et de réalisation de la démarche.

SITE WEB ET CONTACT

ADEME: Agence de la transition écologique

Lien: <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/urbanisme-amenagement/dossier/soutiller/outils-aeu2-propose-lademe>

Ecoquartier

LABEL



SITE WEB

PORTEURS

MTE

HISTORIQUE

Création : 2009
Première labellisations en 2012
Dernière version 2020

CIBLES

Organismes public / privé
Collectivités, aménageurs

ECHELLE

✓ Quartier

PHASES DE PROJET

✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT

✓ France
✓ Europe
✗ Monde

NB OPERATIONS

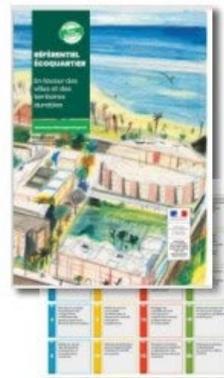
518 opérations répertoriées

OBJECTIFS

ÉcoQuartier est un **label national** porté par l'Etat qui décline les objectifs de développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement.
Le dossier de labellisation comprend une **charte d'engagement** et des objectifs structurés en **4 dimensions et 20 engagements**, qui permettent aux acteurs de s'organiser et à un comité d'experts d'évaluer la qualité du projet d'aménagement. L'écoquartier doit avoir un effet de levier, organisé, sur son territoire.

Le Label Ecoquartier concerne les **projets d'aménagement** à l'échelle du quartier, quelle que soit sa taille et sa nature (centre-ville, quartier d'habitat social, bourg, village...). Il présente **4 étapes progressives** : l'ÉcoQuartier en projet (étape 1), l'ÉcoQuartier en chantier (étape 2), l'ÉcoQuartier livré (étape 3), et l'ÉcoQuartier confirmé (étape 4).

Le Label Ecoquartier s'adresse à des **collectivités** qui ont une bonne maturité en matière de développement durable, car l'obtention du label est conditionnée par la **qualité et la cohérence du projet**. Toutefois, des collectivités peuvent initier une démarche en signant la charte d'engagement et acquérir cette maturité en s'appropriant les 4 ambitions et les 20 engagements.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées [Progress bar]

Un des 4 piliers du référentiel est la démarche et le processus qui requiert notamment de formaliser et de mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée. Il s'agit de prendre en compte les pratiques des usagers, les contraintes des gestionnaires, les ressources et les contraintes du territoire dans les choix de conception tout au long du projet. Il s'agit également de mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue en se basant sur les retours d'expériences des parties prenantes du projet.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche et autonomie : Candidature spontanée. L'ensemble des documents (mémos...) pour faciliter la candidature à la labellisation sont précisés sur le site du Ministère accessible [ici](#).
Coût : ✓ Accès libre

Autonomie : Autonomie forte. L'inscription se fait par la signature d'une charte d'engagement par la collectivité compétente et/ou par la commune, puis par le dépôt d'un dossier de labellisation. Un réseau d'experts suit les projets, avec un accompagnement fréquent par les services déconcentrés de l'État et des possibilités d'échanges d'expériences entre porteurs de projets.

Evaluation :
✓ Auto évaluation
✓ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : Les différents paliers permettent une prise en main progressive en fonction de la phase de vie du projet. Le label permet ainsi une amélioration dans les démarches engagées. Les formations gratuites facilitent la prise en main.

APPROCHE

Performancielle [Progress bar]
Management [Progress bar]

TYPES D'INDICATEURS

✓ Indicateurs proposés
Le référentiel est construit autour de 20 engagements et se décline en 55 notions. Pour chacune des notions, le référentiel propose des questions ouvertes (*environ 200, en moyenne 50 par axe*), posées au porteur de projet. Le tableau Excel est directement accessible au [lien suivant](#).



RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Depuis 2008, 518 opérations répertoriées (en 2021) : 233 EcoQuartier Etape 1, 199 EcoQuartier Etape 2, 77 EcoQuartier Etape 3, 9 EcoQuartier Etape 4.
- En 2019, 70% des projets portent sur du renouvellement urbain (Étape 2, 3 et 4) , 60% des projets sont hors d'une métropole et 15% en commune rurale (40 projets Étape 2, 3 et 4)
- En 10 ans (2019): 230 000 logements construits dans les EcoQuartiers (soit 6 % du total de logements commencés), dont 35% sociaux
- Perspectives : La démarche écoquartier évolue régulièrement « pour des villes et des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs ». Pour cela, elle intègre les retours des porteurs de projets et des partenaires régionaux et nationaux, en particulier grâce au CEREMA. Elle approfondit des thématiques comme l'aménagement favorable à la santé, la participation citoyenne dans les projets d'aménagement, la biodiversité et la nature en ville. Elle évoluera en 2021-2022 avec entre autres la mise en ligne du référentiel-guide de l'aménagement durable et la proposition d'objectifs renforcés avec les indicateurs associés. Par ailleurs, les conditions d'obtention de l'étape 1 sont plus exigeantes depuis 2020.

PARIS CLICHY -
BATIGNOLLES

Description : projet qui atteint l'étape 4 en 2019 pour une reconversion de friche. Transformation d'un site dédié aux infrastructures ferroviaires à un quartier mixte proposant logements, activités tertiaires et équipements de loisirs
Périmètre : Paris (75), Ile de France
[Fiche descriptive](#)



COUDOUX - GRAND
COUDOUX

Description : labellisé étape 4 en 2019, ce projet de redynamisation du centre ville du village a permis de densifier l'espace et de faire face à la forte croissance démographique. Associe la participation des habitants et les économies d'énergie.
Périmètre : Bouche du Rhône (13), PACA
[Fiche descriptive](#)



Carte interactive des opérations

RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

La démarche est associée à un Club National Ecoquartier qui accompagne la démarche, pour l'ensemble des candidats. Ce dispositif d'animation est décliné au niveau régional.



- 1 [Médiathèque Ecoquartiers](#)
- 2 [Référentiel écoquartier](#)
- 3 [Recueil des projets labellisés](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



Constitue un volet d'une démarche de stratégie plus globale



Constitue un cadre souple à décliner et à régionaliser



Eco Quartier est le label du MTE qui permet de garantir la pertinence, la cohérence et la qualité de la démarche entreprise. La mise en place de la démarche AEU2 en parallèle ou au préalable, peut être une aide à la construction de projet et peut faciliter l'obtention de ce label

SITE WEB ET CONTACT

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

Lien : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/> ; <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/actualite/le-referentiel-ecoquartier-2020>

Quartier Durable Méditerranéen



SITE WEB

PORTEURS
Envirobatdbm

HISTORIQUE
Création QDM : 2016
Dans la continuité du label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)

CIBLES
Organismes publics et privés

ECHELLE
✓ Quartier

PHASES DE PROJET
✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT
✓ Région sud (et Occitanie)
✗ France
✗ Europe

NB OPERATIONS
10 opérations engagées

OBJECTIFS

L'objectif du label est de décliner le label **ÉcoQuartier** au niveau régional pour **aiguiller les porteurs de projet vers les solutions les plus adaptées à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Une démarche similaire existe en Occitanie (QDO : Quartiers Durables Occitaniens).

Le label QDM s'applique à **toutes les étapes de la conception** du quartier : de la programmation au fonctionnement. Le projet est présenté lors de trois commissions publiques selon ses différentes phases : en avant-projet (Commission Conception), au moment de la livraison du bâtiment (Commission Réalisation), pour les fonctionnements avec les usagers deux ans après la fin des travaux (Commission Usage).

Le label s'organise autour de **8 thématiques** : contextes et milieux naturels ; mobilités ; gestion des déchets ; matériaux énergie ; gestion de l'eau ; cadre de vie et santé ; social et économie ; gestion de projet. Parmi les caractéristiques emblématiques d'un quartier QDM, on retrouve les enjeux suivants : le confort d'été, îlot de chaleur et gestion de l'eau, la biodiversité.

Parmi 19 prérequis, la démarche QDM est vigilante sur l'aspect multifonctionnel, sur les bonnes liaisons avec les quartiers avoisinants et sur l'aspect participation.

PRISE EN MAIN

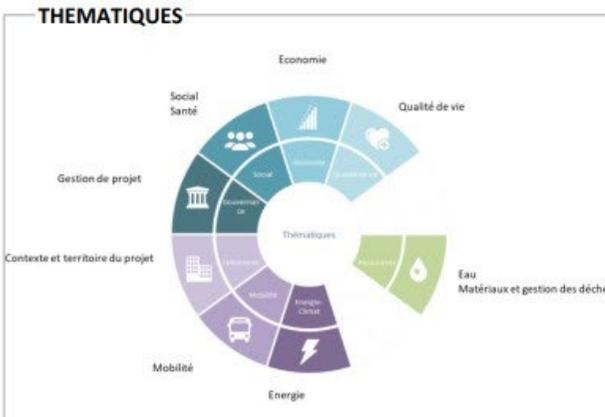
Intégration à la démarche : Offre contractuelle

Coût : ✓ Accès payant : de 7K à 9K pour les petits projets, de 25k à 28k pour les plus conséquents

Autonomie : le porteur de projet est suivi par un accompagnateur qui suit le projet tout au long du processus de labellisation.

Evaluation : par un accompagnateur puis évaluation par une commission composée de professionnels.

Niveau de maturité nécessaire : le processus d'accompagnement facilite l'engagement dans la démarche. Le processus de labellisation est collaboratif et 4 niveaux de labellisation sont disponibles en fonction du niveau d'ambition et de ressources :



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

Bien que la démarche s'adresse uniquement au porteur de projet, le label QDM s'inscrit dans le référentiel EcoQuartier et valorise la **construction collaborative et participative des projets d'urbanisme**. Il est notamment recommandé de formaliser un processus de **gouvernance élargie**, qui prenne en compte les pratiques des usagers, les contraintes des gestionnaires et les démarches d'évaluation continue dans le choix de conception.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

✓ Indicateurs imposés

Le référentiel s'appuie sur 300 critères répartis dans les huit thématiques. 90 points (sur les 100 au maximum atteignables) sont attribués par le référentiel d'évaluation.

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- En 2021, plus de 1.6 millions de m² sont reconnus Bâtiments durables méditerranéens
- La labellisation est basée sur 4 niveaux de reconnaissance. A chaque phase de conception, le projet peut monter en qualité et accéder au niveau supérieur de labellisation.
- En 2019, 4 projets ont été labellisés, 3 en phase conception et 1 en phase réalisation, ce qui concerne 73 800m² d'espaces urbains concernés.
- Perspectives : Développement de nouvelles ressources liées au label pour aider les porteurs de projets (Etudes, retours d'expériences thématiques, débats, visites et animation d'un réseau des quartiers durables...)

CENTRE-BOURJ - VOLDNE

Objectif : démarche participative pour redynamiser le centre avec un cœur de vie sociale axé sur la santé et l'environnement. L'accent est mis sur la performance énergétique des bâtiments, la création de jardins, d'un réseau chaleur bois, de logements sociaux et d'une cantine scolaire. La livraison a eu lieu en 2019 et le projet a été labellisé « QDM Or ».

Périmètre : 2,4ha, Alpes-de-Haute-Provence, PACA

[Fiche descriptive](#)

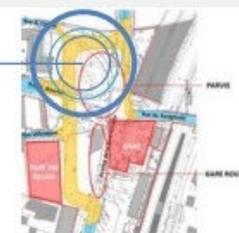


PÔLE MULTIMODAL DE CAGNES SUR MER

Objectif : pôle qui pâtit d'un manque d'accessibilité. Le but de la rénovation est de favoriser les cheminements piétons avec la réalisation d'un parvis végétalisé et la construction d'un parking en silos. L'accent est également mis sur le développement des transports en commun.

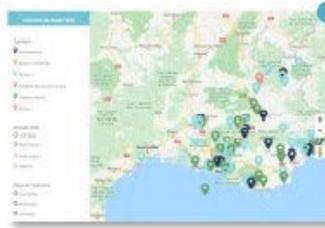
Périmètre : 343 km², 162 000 habitants, Alpes-Maritimes (06), PACA

[Fiche descriptive](#)



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club



- 1 [Calendrier de formations disponibles sur le site](#)
- 2 [Annuaire des réalisations](#)
- 3 [Guide démarche QDM](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



Elargissement de la démarche initiée par BDM pour les bâtiments



Régionalisation de la démarche Eco Quartier



Un quartier QDM ne comprend pas nécessairement un bâtiment BDM mais il existe généralement un **effet d'entraînement réciproque** entre les deux démarches QDM et BDM. Des projets BDM ont été initiés dans la suite d'une démarche QDM.

La démarche QDM met en situation le référentiel EcoQuartier en l'**adaptant à des particularités régionales** que sont celles de la région Sud, PACA. Il y a notamment eu en 2019 une première journée commune aux deux labels pour présenter le croisement des démarches.

SITE WEB ET CONTACT

ENVIROBATBDM

Lien: <https://www.envirobatbdm.eu/nos-actions/demarche-quartiers-durables-mediterraneens>

HQE-Aménagement



[SITE WEB](#)

PORTEURS
Alliance HQE GBC - CERTIVEA - Cerway

HISTORIQUE
Création : 2010
Dernière édition du cadre de référence : 2020

CIBLES
Organismes (MO) publics et privés

ECHELLE
✓ Ilot / Quartier / Ville

PHASES DE PROJET
✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT
✓ France
✓ Europe
✓ Monde

NB OPERATIONS
81 opérations en France engagées dans la démarche

OBJECTIFS

A la fois un **outil de conduite de projet** et une **certification**, la démarche HQE Aménagement durable est composée de deux éléments indissociables :

- 1) Un **système de management** d'une opération d'aménagement durable (SMO), comme socle de la gouvernance, qui consiste en un outil personnalisé de pilotage, de participation et d'évaluation tout au long du projet.
- 2) Un **cadre de référence** structuré autour de 4 engagements (1-Qualité de vie 2-Performance économique 3-Respect de l'environnement 4-Management responsable) qui garantit la prise en compte de toutes les thématiques du développement durable de façon contextualisée.

La certification HQE Aménagement Durable promeut une **approche adaptable et flexible** qui prend en considération les **spécificités de chaque territoire**. Elle s'adresse donc à tout type d'aménageur sans distinction de statut (public, semi-public ou privé) et s'adapte à tout type de projet sans distinction de taille, de procédure, de contexte territorial ou de destination.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

La certification HQE Aménagement Durable nécessite une consultation de l'ensemble des parties prenantes. Ces dernières comprennent par exemple les élus et les services de la collectivité, l'aménageur, l'équipe projet, le public, les professionnels et les partenaires. L'implication des parties prenantes permet l'exhaustivité du diagnostic, la cohérence des choix et une meilleure acceptation du projet.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche : Offre contractuelle (démarche certifiée) : barème de coût selon la surface de l'opération.
/ Disponible en ligne (démarche non certifiée)

Autonomie : L'obtention de la certification se fait grâce à des audits réalisés par une tierce partie intégrale nommée par Certivea. Par ailleurs, des personnes formées par Certivea au référentiel technique HQE Aménagement Durable peuvent être associées au projet pour aider à la bonne compréhension du référentiel technique.

Evaluation :
✓ Auto évaluation
✓ Evaluation par des experts tiers
Niveau de maturité nécessaire : Un suivi du projet et des audits réguliers sont nécessaires à l'obtention de la certification. En accompagnement, il est mis à disposition une liste de personnes « Référent HQE Aménagement Durable » formées par Certivea sur ce sujet, un guide pratique détaillé de la démarche et un système d'assistance Technique pour poser l'ensemble de vos interrogations directement à Certivea

APPROCHE
Performancielle
Management

TYPES D'INDICATEURS

- ✗ Objectifs /valeurs cibles fixés
- ✗ Indicateurs proposés
- ✗ Indicateurs imposés

Le SMO enjoint les acteurs de **définir leurs propres indicateurs** au regard des enjeux et des objectifs locaux de l'opération.
Dans un futur proche, un document comprenant **une liste non exhaustive d'indicateurs essentiels** pour réaliser à bien une opération d'aménagement durable sera proposé en lien avec cette démarche.

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Sur le site Certimap, on recense 81 bâtiments engagés dans la démarche, qui représente 12 millions de m². 58 sont certifiés pour 11 millions de m²
- Lien pour retrouver les business cases : <https://www.certivea.fr/documents/download/641>
- Perspectives : un document comprenant une liste non exhaustive d'indicateurs essentiels pour réaliser à bien une opération d'aménagement durable sera proposé en lien avec cette démarche

QUARTIER DE LA GARE DIVONNE LES BAINS	<p>Objectif : aménagement d'un éco-quartier basé sur une opération mixte (logements, équipements publics, activités économiques)</p> <p>Périmètre : 8ha – 46 820m² (01, Région Auvergne Rhône-Alpes)</p> <p>Autres démarches menées : EcoQuartier, BiodiverCity</p> <p>Fiche descriptive</p>		ECO CAMPUS LA PAULIANE AIX EN PROVENCE	<p>Objectif : Assurer la cohérence et la qualité environnementale du campus et ton insertion dans le tissu existant, son accessibilité et l'attractivité de l'université à grande échelle.</p> <p>Périmètre : 3 ha</p> <p>Autres démarches menées : BDM sur du bâtiment ciblé</p> <p>Fiche descriptive</p>		 <p>CertiMap Outil de géolocalisation et visualisation des opérations</p>
--	--	---	---	---	---	---

RESSOURCES DISPONIBLES

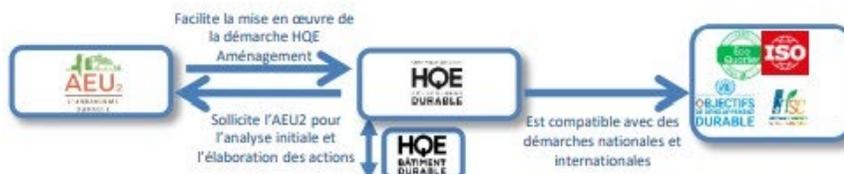
- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

Certivea propose un certain nombre d'outil et de service pour comprendre la certification, définir son positionnement, valoriser les résultats obtenus et trouver des financements



- 1 [Exemples d'opérations certifiées HQE](#)
- 2 [Référentiel du Système de Management](#)
- 3 [Démarche pour les territoires durables](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



HQE Aménagement Durable constitue le **prolongement naturel de l'AEU2** avec qui elle crée de nombreuses **passerelles**.

Les 4 engagements sont communs à HQE Bâtiment Durable™, HQE Aménagement Durable™ et HQE Infrastructures Durables™, favorisant l'appropriation du cadre de référence de l'échelle bâtiment à l'échelle quartier et territoire.

Les 19 thématiques d'aménagement durable sont compatibles avec d'autres **démarches au niveau européen ou national** (EcoQuartier, ODD, RFSC...). Par ailleurs, les objectifs de HQE Aménagement Durable sont conformes aux 6 finalités de la norme internationale ISO 37 101.

SITE WEB ET CONTACT

Contact : Alliance HQE – GBC, Certivea

Lien: <https://www.certivea.fr/offres/certification-hqe-amenagement#>

Urban Print

OUTIL LOGICIEL



SITE WEB

PORTEURS

Efficacity, CSTB

HISTORIQUE

Création : 2018
« Vue aménageur » 2020
« Vue usager » 2021

CIBLES

Aménageurs, collectivités,
acteurs BTP, ingénieristes

ECHELLE

✓ Quartier

PHASES DE PROJET

✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
* Fonctionnement

RAYONNEMENT

✓ France
* Europe (développement en cours)
* Monde

NB OPERATIONS

10 opérations pilotes en cours ; plus de 20 opérations programmées

OBJECTIFS

UrbanPrint est un outil d'aide à la conception de quartiers à faible impact environnemental, via une évaluation en analyse de cycle de vie (ACV) des impacts environnementaux (dont énergie et carbone) des projets d'aménagement urbain en neuf, en rénovation ou mixte.

L'outil permet : (i) de situer les performances du projet étudié par rapport à une référence en termes de « score énergie » et de « score carbone » ; (ii) d'identifier les meilleurs leviers d'action qui restent à mobiliser pour améliorer ces performances ; et (iii) de construire et de comparer plusieurs variantes du projet. UrbanPrint permet d'évaluer différentes composantes : bâtiments et espaces extérieures en tenant compte de l'affectation des sols, les systèmes énergétiques, la gestion de l'eau et des déchets, la mobilité.

Urban Print est le premier logiciel à implémenter la méthode Quartier Energie Carbone, développée depuis 2018 avec le soutien de l'ADEME.

UrbanPrint permet de réaliser une évaluation des impacts environnementaux d'un projet d'aménagement urbain en phase de planification, de programmation ou de conception.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

L'outil s'adresse prioritairement à l'aménageur et à ses partenaires (collectivité, AMO/BE, promoteurs, constructeurs, habitants, etc.) qui souhaitent modéliser les impacts énergie, carbone et environnementaux de leurs choix de conception. Il permet un dialogue entre toutes les parties prenantes du projet, grâce à des données objectives.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche : en lien avec Efficacity. Outil opérationnel avec de nouvelles fonctionnalités régulièrement en développement ; utilisation à court terme via Efficacity et ses membres publics/privés (une dizaine) impliqués dans le développement d'UrbanPrint ; utilisation progressivement par d'autres acteurs.

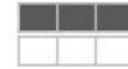
Autonomie : utilisation experte (bureau d'ingénierie, bureau d'étude spécialisé, etc.) par des acteurs accompagnant des aménageurs ou collectivités dans leur stratégie énergétique et environnementale. L'outil s'utilise à travers une interface utilisateur pour la saisie rapide des données. L'interface permet d'obtenir des graphiques qui quantifient différents impacts environnementaux. L'outil est utilisable sans données détaillées grâce à de nombreux enrichisseurs de données.

Niveau de maturité nécessaire : outil pensé principalement pour des utilisateurs experts car nécessitant une bonne compréhension des leviers pouvant avoir une incidence sur les différents impacts évalués. Des explications sont nécessaires pour transférer les résultats vers des non-initiés (élus, services techniques). Une version simplifiée est à l'étude.

APPROCHE

Performancielle

Management



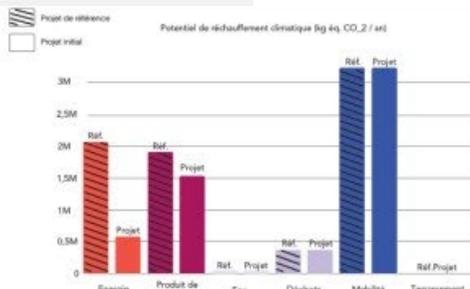
TYPES D'INDICATEURS

✓ Indicateurs proposés
* Indicateurs imposés

26 indicateurs de la norme EN 15804, Scores énergie & carbone, identification et quantification (carbone) des leviers d'action qui restent à mobiliser, comparaison à un quartier de référence (« business as usual »), empreinte carbone des usagers, et nombreux quantitatifs (production solaire, quantité de déchets, etc.).

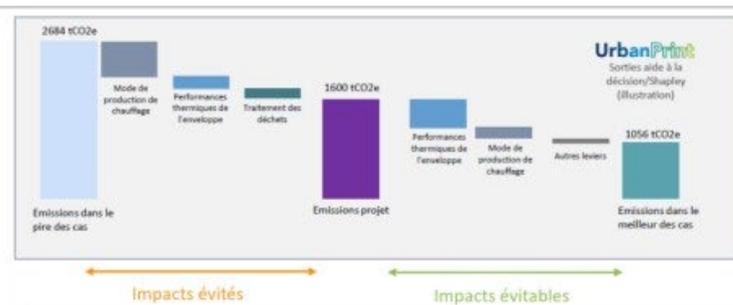
EXEMPLES DE SORTIES DE L'OUTIL

Projet initial : Défini par l'utilisateur avec l'activation de premiers leviers
Projet de référence : calculé par l'outil avec même localisation, même programme et même forme urbaine que le projet, mais avec des niveaux de performance «business as usual» ou respectant le minimum réglementaire (performance énergétique RT2012 aujourd'hui et RE2021 dès 2021)



Dans cet exemple, le projet initial est plus performant :
- sur l'énergie : grâce à un niveau de performance du bâtiment visé E3-E4, une PAC électrique collective, une boucle tempérée sur sonde géothermique et un réseau de chaleur,
- et sur les produits de construction : grâce à des matériaux mixtes pour certains bâtiments (classiques + biosourcés) et la réduction du nombre de parkings souterrains (mutualisation).

Comparaison sur différents indicateurs environnementaux / Exemple



Résultat analyse de Shapley pour aider à la décision

Dans cet exemple, un projet initial déjà performant et des actions encore possibles pour atteindre un niveau d'émission annuelle de 1056 tCO₂e/an en agissant par exemple sur les performances thermiques de l'enveloppe ou le mode de production de chauffage

RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

L'outil prévoit à horizon septembre 2021 de valoriser les retours d'expériences avec les acteurs des projets, de diffuser les connaissances acquises de sorte à améliorer l'outil UrbanPrint comme la méthode Quartier Energie Carbone. Un REX sera ensuite fait annuellement avec les nouvelles opérations et le club utilisateurs.



- 1 [Fiche de présentation de l'outil UrbanPrint](#)
- 2 [Poster de présentation du projet](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



Implémentation de la méthode Quartier Energie Carbone dans UrbanPrint

L'approche « à l'usager » est similaire à la méthode du [C40 pour le bilan carbone de ses villes](#) et équivaut au scope 3 du [Bilan Carbone®](#).

L'approche « aménageur » est proche du [dispositif d'évaluation britannique PAS 2070 pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des villes](#).

SITE WEB ET CONTACT

EFFICACITY: Institut de Recherche & Développement pour la Transition Énergétique de la Ville

Lien: <https://efficacity.com/efficacity-lance-la-premiere-version-durbanprint-loutil-de-reference-pour-evaluer-la-performance-environnementale-des-projets-damenagement-urbain/>
<https://efficacity.com/une-etape-majeure-franchise-dans-lavancee-du-projet-ec-application-de-la-methode-quartier-energie-carbone/>

Méthode Quartier Energie Carbone

METHODE EVALUATION



[SITE WEB](#)

PORTEURS

ADEME, CTSB, Efficacity, Alliance HQE, Certivéa, Effinergie, etc

HISTORIQUE

Création : 2018
Méthodologie E+C-
batiment appliquée aux
quartiers

CIBLES

Aménageurs, collectivités,
décideurs, promoteurs

ECHELLE

✓ Quartier

PHASES DE PROJET

✓ Programmation
✓ Conception
✗ Réalisation
✗ Fonctionnement

RAYONNEMENT

✓ France
✓ Europe
✗ Monde

NB OPERATIONS

En phase test sur 8
projets pilotes

OBJECTIFS

La méthode Quartier Energie Carbone vise à évaluer avec une **approche d'Analyse de Cycle de Vie (ACV)** les impacts énergie et carbone induits par un projet d'aménagement.

La méthode s'applique à des **quartiers neufs comme existants** (quartier en développement ou en renouvellement) à 3 étapes clés : 1. La définition du programme ; 2. La définition du plan guide ; 3. La fiche de lot.

La démarche va au-delà des 4 contributeurs des bâtiments E+C- et valorise les actions **au-delà de la parcelle et du bâtiment** en intégrant les **déplacements**, le traitement des **déchets**, l'**éclairage public**, les **infrastructures**, les **espaces publics**...

La méthode est adaptée aux **collectivités**, décideurs, promoteurs qui cherchent à quantifier les enjeux et définir le niveau d'ambition d'un projet en phase amont sur la base d'une analyse des impacts.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

La méthode s'adresse prioritairement à l'aménageur et à ses partenaires qui souhaitent tester et optimiser leurs choix de conception. L'application de la méthode doit permettre d'objectiver le dialogue avec les autres acteurs du projet comme les collectivités en amont ou les promoteurs en aval.

PRISE EN MAIN

Intégration à la démarche : Démarche en cours de test sur des opérations pilotes.

Coût : Démarche en cours de test mais qui sera ensuite disponible en version payante

Autonomie : grande autonomie. La méthode est basée principalement sur l'accompagnement des acteurs d'un projet d'aménagement. En fournissant les ordres de grandeur des performances environnementales aux actions, elle éclaire les acteurs et leur stratégie. L'outil doit notamment permettre de définir le niveau d'ambition d'un projet réaliste compte tenu du contexte, à destination des élus et décideurs.

Niveau de maturité nécessaire : outil prioritairement conçu pour des utilisateurs professionnels. La prise en main par d'autres acteurs est possible via une formation.

APPROCHE

Performancielle
Management

TYPES D'INDICATEURS

✗ Objectifs /valeurs cibles fixés
✗ Indicateurs proposés
✓ Indicateurs imposés

Les indicateurs sont classés en deux vues :

- La vue aménageur qui évalue la performance et les impacts associés aux équipements et services urbains
- La vue usager sur la capacité globale du quartier à diminuer l'empreinte carbone de ses usagers

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- La démarche en phase de test jusqu'en septembre 2021
- Il existe 8 démarches pilotes sur des projets divers allant du renouvellement de zone urbaine à la construction ad-hoc de nouveaux espaces. Deux exemples sont présentés ci-dessous.
- Perspectives : La méthode et l'outil UrbanPrint seront déployés également dans l'expérimentation Quartiers Energie Carbone de l'ADEME (22 quartiers) à partir de septembre 2021.

ECOQUARTIER LES NOUVEAUX ECHATS

Objectif : Développement sur 14 ha de 380 logements et d'une forêt qui pousse en plusieurs phases. Le but est de susciter l'envie de venir habiter dans des formes urbaines plus denses.
Maître d'ouvrage : ALTER Anjou Loire Territoire
Périmètre : Beaucouzé, Maine et Loire (49), Pays de la Loire
[Ressource](#)



ISSY CŒUR DE VILLE

Objectif : Projet de quartier en plein centre-ville articulé autour d'un parc et proposant de nombreux commerces, logements et bureaux ainsi que des équipements publics. Tourné vers la technologie, le quartier est essentiellement piéton et très arboré.
Maître d'ouvrage : Ville de Issy-les-Moulineaux
Périmètre : Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine (92), Ile de France
[Ressource](#)



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club



- 1 [Communiqué de presse du lancement de la méthode \(2018\)](#)
- 2 [Présentation du projet \(2021\)](#)
- 3 [Communiqué de presse du lancement de l'application \(2021\)](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



La méthode Quartier Energie Carbone existe de manière indépendante mais il existe à date un unique outil (UrbanPrint) permettant de faire une évaluation selon cette méthode. UrbanPrint complète les indicateurs énergie carbone de la méthode quartier énergie carbone par l'ensemble des autres indicateurs présents dans la norme EN15804.

SITE WEB ET CONTACT

ADEME : Agence de la Transition Ecologique

Lien: <http://www.hqegbc.org/projet-quartier-energie-carbone/>

BiodiverCity



SITE WEB

PORTEURS
CIBI

HISTORIQUE
Création du label : 2013
Labels additionnels :
BiodiverCity Life : 2018
BiodiverCity Ready : 2018

CIBLES
Maîtres d'œuvre de l'îlot
publics ou privés

ECHELLE
✓ Ilot bâti

PHASES DE PROJET
✓ Programmation
✓ Conception
✓ Réalisation
✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT
✓ France
✓ Europe
✓ Monde

NB OPERATIONS
200 opérations labellisées

OBJECTIFS

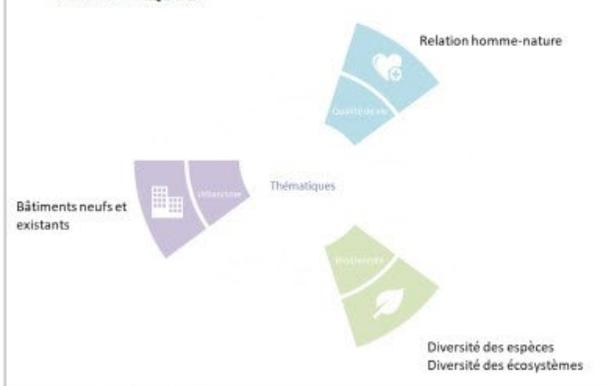
Le Label BiodiverCity® constitue un **cadre technique** pour orienter et évaluer l'engagement et la mise en œuvre de méthodes et de moyens d'un projet immobilier visant à maximiser sa qualité écologique et les aménités pour les usagers. Le référentiel fournit un **étiquetage** de performance des opérations immobilières vis-à-vis de leur niveau de prise en compte et de valorisation sociétale de la biodiversité. Pour évaluer la performance des projets urbains en matière de biodiversité, BiodiverCity® s'appuie sur une **approche multicritères**. Plusieurs facteurs clés de succès ont été identifiés, prenant en compte plusieurs dimensions d'une opération immobilière. L'analyse est structurée en **4 axes**, qui se déclinent en **27 préoccupations** et **63 objectifs** à viser par des actions précises. Les 4 axes sont l'engagement et la connaissance pour le maître d'ouvrage, le projet dans son contexte pour la maîtrise d'œuvre (paysagiste concepteur, architecte, etc.), le potentiel écologique de la parcelle pour l'écologie et les aménités et services rendus pour les utilisateurs. Le label est porté par une association multi acteurs (promoteurs, foncières, constructeurs, associations en faveur de la biodiversité, collectivités et institutions publiques, investisseurs et foncières, bailleurs, architectes, paysagistes, sociétés d'ingénierie, utilisateurs et gestionnaires de bâtiments, société de conseil en biodiversité, entreprise du paysage, de procédés et services liés à la biodiversité) Il s'appuie sur un contenu pédagogique et précis avec un cahier des charges imposant certaines exigences aux acteurs.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

Le référentiel a vocation à être considéré comme un cadre de communication et de valorisation ainsi qu'un outil de formation et de dialogue sur la question de la biodiversité entre les acteurs du projet. Maître d'œuvre, architecte, paysagiste, usager et évaluateur écologue accrédité sont des acteurs clés à associer et dont les interventions doivent être articulées dans le cadre de la démarche. L'axe 1 d'engagement est managérial, et vise à enrichir le modèle de management de la dimension biodiversité. L'axe 4 s'intéresse notamment à l'usager dans une dimension de bien-être et de services rendus par la biodiversité valorisée par les axes techniques (2 & 3).

PRISE EN MAIN

Inscription démarche : Offre contractuelle (manifestation de l'intérêt des porteurs de projets sur [le site dédié](#))

Coût : ✓ Accès payant qui comprend les frais de labellisation sont compris entre 5 et 10 K€ et la mission d'un évaluateur (assesseur accrédité par le CIBI) entre 20 K€ et 50 K€

Autonomie : L'évaluateur du CIBI réalise le diagnostic biodiversité du site et a pour mission d'améliorer en continu le profil biodiversité de chaque projet.

Evaluation :
✗ Auto évaluation
✓ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : Les porteurs de projet doivent posséder un premier socle de compétence et d'expérience sur les sujets de la prise en compte de la biodiversité en ville. Le référencement de l'ensemble des indicateurs pour l'obtention du label prend en moyenne entre 6 mois et 1 an.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

✓ Indicateurs imposés
✓ Objectifs /valeurs cibles fixés
✗ Indicateurs proposés

Le référentiel du label comprend plus de **200** indicateurs, dont l'ensemble doit être complété.

Afin d'obtenir la labélisation, il est nécessaire d'obtenir au minimum un A, et ne pas avoir ni de D ni de E.

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- En 2020, le CIBI a fait état de la labellisation de 200 projets immobiliers dans le monde entier.
- En 2018, le CIBI annonce deux nouveaux labels : BiodiverCity Life pour l'exploitation et la vie des îlots bâtis et BiodiverCity Ready, dévolu aux quartiers. En 2020, le CIBI a lancé un appel à candidature pour tester son nouveau label BiodiverCityLife dédié aux actifs immobiliers existants favorables à la biodiversité urbaine.
- Evaluation des méthodologies et des projets labellisés de manière indépendante par le Conseil scientifique du CIBI, afin de garantir l'actualisation scientifique de la démarche et la conformité des projets réalisés avec les éléments avancés en phase projet
- Perspectives : Développer une sensibilisation et une formation d'envergure sur la gestion, l'entretien des espaces de nature liés au bâti, facteur clé de pérennité des ouvrages, de développement du potentiel écologique et du développement de véritables « expériences de nature » pour les usagers ; Expliquer les enjeux et démarches aux investisseurs, acteurs clés d'un développement massifié du vivant au service de la ville

CAMPUS CHARLES ZVIKAV –
SAINT OUEN ET Clichy

Objectif : campus l'Oréal qui accueille 2400 collaborateurs dans 58 000m² de bureaux. L'ambition était de créer un nouvel environnement de travail tourné vers le bien être des collaborateurs et la biophilie.

Périmètre : 25 000 m² de laboratoires de recherche, 35 000m² de bureaux, 10 000m² de jardins et de terrasses végétalisés. Seine-Saint-Denis (93), Ile de France

[Fiche descriptive](#)



CAP 3000 - NICE

Objectif : Centre commerciale classée au sein d'une zone Natura 2000. Projet de rénovation-extension qui devaient faire le lien avec la préservation de ce site naturel et permettre la création d'une diversité d'habitats écologiques pour la faune et la flore locale.

Périmètre : 17760 m² de jardin créés ; 4282 m² désimperméabilisés ; 4450 m² de toitures végétalisées ; 1238 m² de jardins accessibles sur les toits. Alpes-Maritimes (06), PACA

[Fiche descriptive](#)



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club



1 [Bibliothèques des projets labellisés](#)

2 [Guide descriptif du label](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES

Ce label s'inscrit dans un paysage dense de labels liés à la biodiversité. Du côté du bâtiment et de la construction, certaines certifications généralistes (HOE, BREEAM, LEED) ont un volet biodiversité. Les grilles de performance BiodiverCity® sont structurées comme pour le référentiel HQETM en cibles / préoccupations / critères, ce qui facilite son appropriation par les maîtres d'ouvrage habitués à ce schéma de travail. Il existe également des certifications dédiées à la biodiversité comme **Effinature**. Le premier label, largement diffusé, pour les espaces de nature autour du bâti est **Ecojardin**, créé et porté par un large panel d'acteurs et coordonné par Plante & Cité, institut technique de la nature en ville. Il existe aussi **Qualipaysage**, organisme de qualification des entreprises du paysage, développe également une série de labels, en lien avec l'Union nationale des entreprises du paysage et l'Union professionnelle du génie écologique. La start-up Urbalia quant à elle a créé un outil pour anticiper l'impact d'un projet et le visualiser : **Biodivstrict**. Au niveau de l'Etat, un projet de label était en cours en lien avec le Plan bâtiment durable et le **Label « RE 2020 et Biodiversité »**. Il existe aussi une méthode normalisée pour évaluer l'impact biodiversité de son plan d'action.

SITE WEB ET CONTACT

CIBI : Conseil International Biodiversité et Immobilier

Lien : <http://cibi-biodivercity.com/>

Economie circulaire



SITE WEB

PORTEURS
ADEME

HISTORIQUE
Création : 2019
Première labellisation : 2020

CIBLES
Collectivités /
Syndicats de déchets

ECHELLE
✓ Ville / Territoire

PHASES DE PROJET
✓ Diagnostic
✓ Stratégie
✓ Déploiement
✓ Evaluation

RAYONNEMENT
✓ France
✗ Europe
✗ Monde

NB OPERATIONS
35 opérations labellisées

OBJECTIFS

"Territoire engagé transition écologique" est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités et syndicats de déchets pour la mise en œuvre d'une politique économie circulaire ambitieuse. La démarche permet à chaque EPCI de situer ses actions et élaborer et structurer sa nouvelle stratégie et de pouvoir également obtenir une reconnaissance.

La démarche se structure en trois étapes clés : la réalisation d'un état des lieux de la politique économie circulaire de la collectivité, la définition d'une stratégie d'action, le suivi et l'évaluation de la performance globale de la collectivité au regard de la stratégie définie.

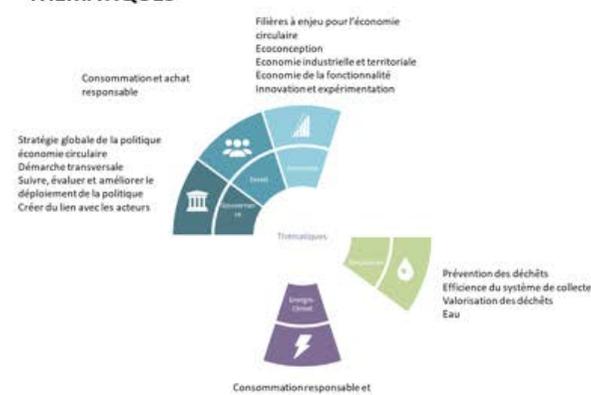
Le référentiel du label comprend au total 5 axes (1 axe politique, 2 et 3 axes techniques, 4 et 5 axes moyens), 21 orientations, et 83 niveaux associés à des actions et indicateurs. Les 5 axes sont les suivants : 1. L'existence d'une stratégie politique globale, 2. Le développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets, 3. Le déploiement d'une économie circulaire dans le territoire, 4. Les outils financiers au service du changement de comportement, 5. La coopération et l'engagement dans le domaine.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

Le suivi du label Economie Circulaire doit être mené en transversalité au sein de la collectivité avec les différents acteurs du territoire. Le but est d'aller au-delà des approches classiques centrées sur la gestion des déchets et de mettre en œuvre une stratégie d'action globale qui met en mouvement un ensemble vaste de compétences.

PRISE EN MAIN

Inscription à la démarche : via le [site dédié](#) de l'ADEME. Pour tester l'outil web (gratuit) et / ou s'engager dans la labellisation, la création d'un compte utilisateur est requise.

Coût : ✓ Gratuit

Autonomie : le référentiel est librement accessible et chaque collectivité peut l'utiliser pour évaluer son positionnement. La démarche de labellisation rentre quant à elle dans un processus d'accompagnement et d'audit.

Evaluation :
✓ Auto évaluation
✓ Evaluation par des experts tiers: audit externe pour ratifier l'obtention du label

Niveau de maturité nécessaire : le référentiel doit être complété via une interface web. Des guides d'utilisations sont disponibles, ce qui facilite la prise en main de l'interface par des acteurs novices.

APPROCHE

Performancielle
Management

TYPES D'INDICATEURS

Certains items du référentiel sont associés à des objectifs ou à des indicateurs quantitatifs (comme le nombre de projets sur l'économie circulaire financés) mais la majorité du référentiel s'appuie sur une démarche plutôt qualitative, de description des actions engagées



RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Existence d'une communauté numérique pour les territoires utilisateurs du référentiel, qu'ils soient candidats ou non à la labellisation. Cette communauté dispose d'une plateforme numérique ADEME qui partage les retours d'expériences et les questions autour de l'utilisation du référentiel. Pour s'inscrire ou obtenir des informations : dteci@ademe.fr et une [page LinkedIn](#)

CAUX SEINE AGGLO

Objectif : l'outil a permis de définir concrètement la stratégie d'action des territoires en matière d'économie circulaire. En 2021, la collectivité pourra prétendre à l'obtention d'un second palier sur la base de la performance globale des actions inscrites au référentiel

Exemple : accompagnement sur les questions de rénovation énergétique

Périmètre : 574 km², 77 114 habitants, Seine-Maritime (76), Normandie



PAU BÉARN PYRÉNÉES

Objectif : ce 1^{er} niveau du label vient valoriser les collectivités en gagées dans une stratégie en faveur de l'économie circulaire. La stratégie de la ville a été jugée prometteuse sur la réduction de la production de déchets ménagers et sur la valorisation des ressources.

Exemple : installation de maraichers dans le cadre de la coopérative verte

Périmètre : 343 km², 162 000 habitants, Pays-Basque (64), Nouvelle Aquitaine



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

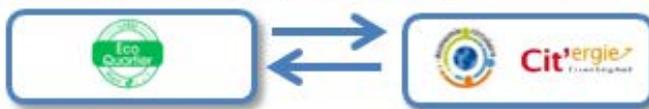


1 [Excel d'évaluation](#)

2 [Guide d'utilisation du référentiel](#)

3 Fiches par axe avec retour d'expérience ([Axe 1](#), [Axe 2](#), [Axe 3](#), [Axe 4](#), [Axe 5](#))

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



Interactions entre les deux démarches qui se nourrissent l'une l'autre

L'ADEME fait un lien direct entre **démarche d'économie circulaire et projet d'aménagement urbain**. Il est à ce titre possible de valoriser les démarches d'Économie circulaire au sein de différents engagements de la labellisation EcoQuartier. A titre d'exemple, l'approvisionnement durable en matière d'aménagement urbain est relié à l'engagement 13 de la démarche EcoQuartier qui vise à développer les filières locales et les circuits courts. La label Economie Circulaire s'appuie sur les mêmes principes et méthodologie que le label Cit'ergie : des collectivités familières avec la démarche Cit'ergie doivent ainsi pouvoir s'approprier facilement le label.

SITE WEB ET CONTACT

ADEME: Agence de la Transition écologique

Lien: <http://www.territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Mél. : dteci@ademe.fr



Cit'ergie

LABEL



SITE WEB

PORTEURS

ADEME

HISTORIQUE

Création : 2008

CIBLES

Collectivités (villes et intercommunalités)

ECHELLE

✓ Ville / Territoire

PHASES DE PROJET

- ✓ Diagnostic
- ✓ Stratégie
- ✓ Déploiement
- ✓ Evaluation

RAYONNEMENT

- ✓ France
- ✓ Europe
- ✗ Monde

NB OPERATIONS

129 opérations labellisées
224 collectivités engagées

OBJECTIFS

Territoire engagé transition écologique est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Ce label d'accompagnement récompense pour 4 ans la qualité de la politique de la collectivité. Le processus doit ainsi être renouvelé au terme des 4 ans pour conserver la labellisation. La démarche propose 5 niveaux de labellisation : 1 étoile (en processus), 2 étoiles (un nombre de points effectifs supérieur à 35% de ses points potentiels), 3 étoiles (>50%), 4 étoiles (>65%) et 5 étoiles (>75%).

Le référentiel couvre 6 principaux domaines : 1. Planification territoriale, 2. Patrimoine de la collectivité; 3. Approvisionnement en énergie, eau et assainissement; 4. Mobilité; 5. Organisation interne; 6. Coopération, communication.

Cit'ergie est adapté aux intercommunalités engagées dans la réalisation des Plan Climat Air Énergie Territorial, bien qu'il ne s'agisse pas d'une démarche obligatoire, et souhaitant aller plus loin dans le niveau d'ambition de leurs actions et le management transversal de la politique en lien avec les services de l'intercommunalité. La démarche constitue un volet complémentaire à des démarches comme le label Ville Durable et Innovante.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

L'obtention du label Territoire engagé transition écologique requiert l'organisation en interne d'une équipe projet mêlant un élu, un chef de projet, un groupe de travail transversal et un comité de pilotage qui travailleront avec le conseiller dédié à la démarche. Le label évalue également la gouvernance interne du projet, la mobilisation de la société civile et le renforcement des stratégies de coopération et de communication entre les acteurs.

PRISE EN MAIN

Inscription à la démarche : Convention signée entre la collectivité et l'ADEME.

Autonomie : Autonomie partielle : le suivi de la démarche est réalisé au fil de l'eau par le conseiller dédié à la démarche et l'équipe dédiée au sein de la collectivité.

Evaluation :

- ✗ Auto évaluation
- ✓ Evaluation par des experts tiers

L'auditeur Cit'ergie contrôle l'évaluation du conseiller, audite la collectivité et établit un rapport pour la Commission nationale du label. Cette dernière statue sur les délivrances de labels.

Niveau de maturité nécessaire : l'ADEME met à disposition un appui technique, une mise en réseau et un soutien financier permettant à tout type de collectivités de s'engager.

Coût / Mode de financement :

- ✓ Seul l'audit Gold est payant. Les niveaux 2, 3 et 4 étoiles sont pris en charge par l'ADEME.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

- ✓ Indicateurs proposés
- ✓ Indicateurs imposés

Le label propose une liste d'indicateurs référencés selon la mesure Climat-Air-Energie à laquelle ils font référence. Certains sont obligatoires à renseigner pour l'obtention du label. D'autres sont facultatifs mais conseillés de suivre pour le suivi et l'évaluation du plan d'action.

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Plusieurs collectivités font l'objet de fiches très détaillées sur le site décrivant le projet, mentionnant le contact-référent, les montants investis, les facteurs de réussite, les points de vigilance ...
- Le label Cit'ergie représente 224 collectivités engagées, 129 labellisées, 22,9 millions d'habitants et 33,9% de la population française
- Perspectives : la moitié des EPCI français engagée dans Cit'ergie

COMMUNAUTE URBAINE
DE DUNKERQUE

Objectif : le label permet à la communauté urbaine de profiter des apports structurants et de l'efficacité du dispositif pour assoir son exemplarité en matière de politiques énergétiques publiques. Le label permet de traduire de manière concrète les engagements politiques sur les filières d'avenir, la transition énergétique, le climat et l'environnement.
Périmètre : 17 communes, 198 800 habitants, Pas de Calais (62), Haut de France
[Fiche descriptive](#)



DIJON

Objectif : la métropole et la ville de Dijon ont lancé conjointement le processus de labellisation pour récompenser leur politique climat air énergie. Cette labellisation leur permet de devenir une référence européenne et de poursuivre leur organisation interne pour accroître leur performance.
Périmètre : 24 communes, 251 857 habitants, Cote d'Or (21), Bourgogne-Franche-Comté
[Fiche descriptive](#)



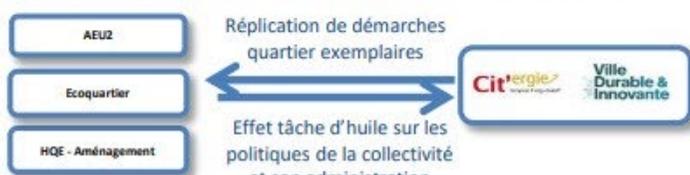
RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

Le site propose des fiches exemples des projets déjà labellisés ainsi que 60 fiches actions réparties en 6 domaines d'actions et sous-domaines. Le référentiel est également disponible par thématique (agriculture, mobilité...)

1 Fiches exemples
2 Règlements du label
3 Annuaire des collectivités engagées

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



Cit'ergie a pour vocation d'enrichir les programmes d'action de démarches obligatoires ou volontaires de la collectivités telles que son Agenda 21, son PCAET, son projet TEPOS/TEPCV. Cit'ergie valorise le travail mené via des démarches bâtiment (BEPos, label E+/C, Maison passive, BBC, Effnergie, Ecodom, HQE Bâtiment...) et quartier (AEU2, Ecoquartier, HQE Performance Quartier...), qui peuvent constituer des préalables à la démarche et des bonnes pratiques à répliquer à l'échelle du territoire (Volet « Urbanisme » du référentiel). Le label VDI vise à compléter les thématiques de Cit'ergie pour proposer des axes complémentaires à Cit'ergie. A ce titre, VDI labellisera des collectivités déjà Cit'ergie.

SITE WEB ET CONTACT

ADEME: Agence de la Transition écologique / Mél. citergie@ademe.fr

Lien: <https://citergie.ademe.fr/>

Ressources : [Plaquette de Présentation Cit'ergie](#) ; [Référentiel national climat air énergie issu de la fusion des outils Cit'ergie et Climat Pratic](#)

Ville Durable et Innovante

<p>LABEL</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Le Label Ville Durable et Innovante (VDI) repose sur une vision intégrée du développement durable, qui complète les 6 domaines d'action de Cit'ergie concernant les enjeux air-énergie-climat par les 4 domaines d'action suivants : 1. Innovation, 2. Qualité de vie et Cohésion sociale, 3. Développement économique, et 4. Résilience.</p> <p>En tant que label il vise à valoriser et à faire reconnaître à l'échelle française et européenne les actions menées. De même que le label Cit'ergie, le label est applicable tout au long des phases de projet, de l'avant projet au fonctionnement.</p>	<p>PRISE EN MAIN</p> <p>Inscription à la démarche : L'expérimentation en cours s'est structurée autour d'un appel à partenaires en juillet 2019. A l'avenir, l'obtention du label a vocation à se faire par voie contractuelle.</p> <p>Coût : Accès payant ✓ Pour les opérations pilotes, le coût total est compris entre 30 et 40k€ financé à moitié par Efficacity et le Cerema (soit un reste à charge de 15 - 20 k€ pour la collectivité).</p> <p>Autonomie : Les collectivités pilotes bénéficient de l'accompagnement d'une équipe du Cerema (directions territoriales) et d'Efficacity et de l'appui d'un comité d'experts national.</p> <p>Evaluation : ✗ Auto évaluation ✓ Evaluation par des experts tiers</p>
<p>SITE WEB</p>		<p>APPROCHE</p> <p>Performancielle </p> <p>Management </p>
<p>PORTEURS</p> <p>Efficacity et Cerema</p>	<p>FINALITES</p>	<p>THEMATIQUES</p>
<p>HISTORIQUE</p> <p>Création : 2019 Expérimentation en cours auprès de collectivités</p>	<p>GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES</p> <p>Implication des parties intéressées </p> <p>Le label VDI capitalisant sur le socle de Cit'ergie couvrira l'ensemble des dimensions d'implication des parties prenantes couvertes par ce dernier : mise en place d'une équipe projet mêlant un élu, un chef de projet, un groupe de travail transversal et un comité de pilotage évaluation de la gouvernance interne du projet ; mobilisation de la société civile et le renforcement des stratégies de coopération et de communication entre les acteurs.</p>	<p>TYPES D'INDICATEURS</p> <p>✗ Objectifs /valeurs cibles fixés ✗ Indicateurs proposés ✓ Indicateurs imposés</p> <p>Référentiel d'indicateurs de Cit'ergie complétés par des indicateurs en lien avec les thématiques complémentaires retenues.</p>
<p>CIBLES</p> <p>Organismes publics (villes et intercommunalités)</p>		
<p>ECHELLE</p> <p>✓ Ville / Territoire</p>		
<p>PHASES DE PROJET</p> <p>✓ Diagnostic ✓ Stratégie ✓ Déploiement ✓ Evaluation</p>		
<p>RAYONNEMENT</p> <p>✓ France ✓ Europe ✗ Monde</p>		
<p>NB OPERATIONS</p> <p>8 collectivités pilotes</p>		

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- La constitution du référentiel technique du label s'est faite en collaboration avec l'organisme de Recherche & Développement Morgentadt, implanté à Stuttgart, dans une volonté de rayonnement européen du label.
- Parmi les collectivités engagées dans le test du label Ville Durable et Innovante, on compte entre autres : La Métropole du Grand Lyon, La Communauté Urbaine de Dunkerque, Le Territoire de la Côte Ouest de La Réunion, Sète Agglopolie Méditerranée, Lorient Agglomération, La Communauté de Communes Millau Grands Causse, ...

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Objectif : le label Cit'ergie crédibilise assoie l'exemplarité de la communauté urbaine de Dunkerque en matière de politiques énergétiques publiques.

- 2010 : Initiation de la démarche
- 2013 : Obtention Cit'ergie Gold renouvelé en 2017
- [Fiche retour d'expérience Cit'ergie](#)

⇒

- 2020 : commande politique du Président de l'intercommunalité

RESSOURCES DISPONIBLES

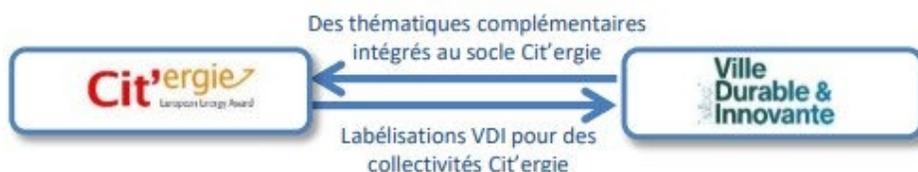
- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club



1 [Label Ville Durable et Innovante Appel à partenaires](#)

Les résultats de l'expérimentation resteront strictement confidentiels ; seule la méthode coconstruite avec les collectivités pilotes sera partagée.
Peu de ressources sont actuellement disponibles mais un document sera accessible prochainement sur les sites du CEREMA et Efficacity

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



- Le label VDI s'est construit avec un objectif de venir compléter les thématiques de Cit'ergie (vision énergie, climat, air) pour proposer un (double) label, s'inscrivant tableau de bord global des politiques publiques de développement durable. A ce titre, VDI labellisera des collectivités déjà engagées dans Cit'ergie
- VDI vise à se positionner sur le marché européen en compétition avec des labels américains et asiatiques.

SITE WEB ET CONTACT

EFFICACITY : Institut Français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

MORGENSTADT : <https://www.morgenstadt.de/en.html>

Lien : <https://efficacity.com/label-ville-durable-et-innovante-vgi-demarrage-de-la-phase-dexperimentation-avec-une-dizaine-de-collectivites/>

Référentiel Européen RFSC

<p>REFERENTIEL</p> 	<p>OBJECTIFS</p> <p>Le cadre européen RFSC (Reference framework for sustainable european city) est consacré à l'évaluation des stratégies ou des projets de développement urbain durable pour les petites, moyennes et grandes collectivités en Europe. Le RFSC propose des outils permettant d'évaluer la conformité du projet à des cadres européens ou internationaux dans un but de favoriser un développement urbain durable et intégré. Le référentiel résulte d'un travail mené conjointement par les Etats membres de l'Union Européenne, la Commission Européenne et des organisations européennes représentant les gouvernements locaux.</p> <p>Le cadre européen s'articule autour de 5 domaines : 1. Dimension spatiale ; 2. Dimension environnementale ; 3. Dimension économique ; 4. Dimension gouvernance ; 5. Dimension sociale et culturelle – couvrant au total 30 objectifs. L'outil web RFSC permet également de travailler sous les cadres des ODD ou de la norme ISO 37101.</p> <p>Le RFSC est adapté aux communes ou aux intercommunalités initiant pour la première fois ou souhaitant améliorer une démarche d'urbanisme durable. Il accompagne les collectivités de la construction de leur stratégie à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation.</p> 	<p>PRISE EN MAIN</p> <p>Inscription à la démarche : L'utilisation du référentiel se fait intégralement en ligne sur la plateforme dédiée (choix de la langue entre français et anglais). Il est nécessaire de créer un compte utilisateur (rapide et gratuit).</p> <p>Autonomie : Le RFSC permet de réaliser une auto-évaluation sans valeurs de référence, objectifs ou seuils fixés. L'évaluation peut se faire en amont ou en cours du projet.</p> <p>Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Auto évaluation ✗ Evaluation par des experts tiers <p>Niveau de maturité nécessaire : l'outil est facile d'accès et peut convenir à des acteurs entamant toute démarche territoriale durable. Le niveau de détail proposé par le référentiel (100 indicateurs) permet également à des acteurs plus expérimentés de l'utiliser comme un outil d'aide au suivi et à la mise en œuvre de la politique publique.</p>		
<p>SITE WEB</p>		<p>APPROCHE</p> <p>Performancielle</p> <p>Management</p> 		
<p>PORTEURS</p> <p>MTE / CCRE / CEREMA / CSTB / FNAU</p>	<p>FINALITES</p>  <p>THEMATIQUES</p> 	<p>TYPES D'INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Objectifs /valeurs cibles fixés ✓ Indicateurs proposés ✗ Indicateurs imposés <p>Plus de 100 indicateurs sont disponibles sur la base (comprenant 30 indicateurs clés et des indicateurs secondaires). Il est également possible de créer des indicateurs personnalisés en fonction des besoins. Les indicateurs proposés sont organisés par objectifs stratégiques.</p>		
<p>HISTORIQUE</p> <p>Création : 2009 Mise à disposition : 2012 Mise à jour : 2017</p>			<p>GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES</p> <p>Implication des parties intéressées </p> <p>Un des 5 axes du référentiel est la Gouvernance qui intègre l'ensemble des parties prenantes à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies urbaines doivent être pensées en complémentarité avec la périphérie rurale pour anticiper les conflits • La participation citoyenne doit être renforcée pour permettre l'appropriation des politiques de la ville • La gouvernance doit permettre la coopération des acteurs aux compétences diverses pour s'attaquer au mieux à des problématiques dynamiques et interdépendantes <p>Cette thématique se retrouve également dans les autres référentiels internationaux comme les ODD et la norme ISO 37101.</p>	
<p>CIBLES</p> <p>Organismes publics, collectivités européennes</p>	<p>ECHELLE</p> <p>✓ Quartier / Ville / Territoire</p>	<p>PHASES DE PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmation ✓ Conception ✓ Réalisation ✓ Fonctionnement 	<p>RAYONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ France ✓ Europe ✗ Monde 	<p>NB OPERATIONS</p> <p>Plus de 1000 utilisateurs enregistrés sur le site</p>

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Mise en place en 2009 après la déclaration de Marseille des ministres européens en charge de la ville durable, puis révisé en 2017. Le référentiel évolue pour se mettre en conformité avec les ambitions européennes.
- La France est le pays qui compte le plus de projets référencés sur le site avec une quarantaine de projets. On retrouve en suite l'Espagne et l'Italie avec une dizaine de projets.

SAN SIRO, MILANO, ITALIE

Objectif : Quartier de l'ouest de Milan qui est caractérisé par plusieurs problèmes sociaux. Le projet doit permettre de redynamiser le quartier avec la construction et la rénovation de logements, des espaces publics et des friches industrielles

Périmètre : 181 km², Milan, Italie

[Ressource](#)



ECO DISTRICT DE BONGRAINE - LA ROCHELLE

Objectif : Ancienne friche ferroviaire située sur une entité foncière d'une trentaine d'hectares, en limite de la commune de La Rochelle, à proximité du secteur universitaire et de la gare SNCF, ces terrains présentent un potentiel fort de mutation et de développement appelés à renforcer la centralité du quartier. Le programme prévoit la réalisation de 600 logements.

Périmètre : 327 km², 164332 habitants, Charente-Maritime (17), Nouvelle Aquitaine



RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

Le référentiel est disponible sur une plateforme web interactive et gratuite qui vous guide pas à pas dans l'auto-évaluation. L'interface propose un espace d'échange et permet de mutualiser et de visualiser les différents projets en Europe.



- 1 [Série de vidéos présentant le projet](#)
- 2 [Cartographie des projets](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



La plateforme RFSC (via ces 30 objectifs) permet depuis sa mise à jour de choisir différents cadres de référence pour évaluer vos projets : RFSC (5 dimensions) Piliers (4 dimensions); Finalités ISO 37 101 (6 dimensions) ; Objectifs de Développement durable de l'ONU (17 dimensions (ODD)). Certains projets EcoQuartier sont également passés au crible du RFSC ce qui permet leur visibilité et valorisation sur la plateforme. La démarche française EcoQuartier s'exporte ainsi en Europe notamment par le RFSC (plus d'informations [ici](#)).

SITE WEB ET CONTACT

CCRE : Conseil des communes et régions d'Europe / **CEREMA :** Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement / **MTE :** ministère de la transition écologique

Lien: <http://rfsc.eu/> / **Mél. :** info@rfsc.eu

Norme ISO 37101

NORME / STANDARD



[SITE WEB](#)

PORTEURS
AFNOR

HISTORIQUE

Création : 2016
Elaborée par le comité technique ISO/TC 268 (secrétariat AFNOR)

OBJECTIFS

La norme Iso 37 101 est une **démarche d'amélioration continue** posant les bases et principes d'un système de **management du développement durable**. D'application **volontaire et flexible** dans son utilisation, le standard appelle à mettre en place un système d'évaluation et à disposer d'indicateurs pour mesurer la capacité à atteindre les objectifs mais il **n'est pas prescriptif** en la matière et n'impose **pas d'indicateurs ou de solution** en particulier. Le standard Iso 37101 se structure en **6 finalités** - Attractivité ; Bien être ; Usage responsable des ressources ; Cohésion sociale Usage responsable des ressources ; Préservation de l'environnement ; 5. Résilience – et **12 domaines d'action**.

Ce référentiel « finalités - domaines d'action » fournit des éléments de langage communs validés par un consensus international facilitant l'appropriation par les acteurs du projet et la coopération avec d'autres territoires et organismes.

ISO 37101, à l'instar d'autre normes de systèmes de management, est fondée sur le cycle d'amélioration continue PDCA (Planifier-Mettre en œuvre-Contrôler-Agir). Ce dernier implique que les utilisateurs ajustent leurs objectifs et leur stratégie dans un objectif d'amélioration continue.



PRISE EN MAIN

Inscription à la démarche : la démarche débute par la création d'un groupe ou d'une structure qui sera chargée de mettre la norme en application

Coût : L'achat de la norme est disponible auprès du [membre de l'ISO \(AFNOR\)](#) ou sur [l'ISO Store](#).

Autonomie : Autonomie forte.

Evaluation :

- ✖ Auto évaluation
- ✓ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : La norme est adaptée à des porteurs de projet qui souhaite une prise en main progressive et adaptative. La flexibilité du système de management permet au porteur de projet de choisir les « entrées » qui apparaissent comme les plus adaptées au projet. Le standard peut être utilisé pour différents types de projets (opérations d'aménagement, stratégies, programmes, services, plans, etc.) quelle que soit leur maturité.

CIBLES

Organismes publics et privés

ECHELLE

✓ Ilot / Quartier / Ville / Territoire

PHASES DE PROJET

- ✓ Programmation
- ✓ Conception
- ✓ Réalisation
- ✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT

- ✓ France
- ✓ Europe
- ✓ Monde

NB OPERATIONS

51 pays
9 pilotes français

FINALITES



THEMATIQUES



GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

En tant que norme de management, la mise en place du système de management vise à définir un cadre de dialogue, avec un canevas progressif et itératif doté de « clauses de revoyure », et de stimuler l'écosystème partenarial (acteurs institutionnels, acteurs économiques, société civile, experts...) via une mise en questionnement autour des finalités et des domaines d'actions retenus.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS

✖ Indicateurs proposés et / ou imposés

ISO 37101 est une norme chapeau qui émet des **recommandations sur les modes de faire**. Elles ne fournit donc pas d'indicateurs mais incite par contre le porteur de projet à en avoir. D'autres normes de la famille 371xx proposent des indicateurs validés au niveau international (ISO 37120, ISO 37122, ISO 3712).

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- 9 territoires pilotes sélectionnés par le MTE pour donner à voir les enjeux, méthodes et outils qui peuvent être déployés en termes de gouvernance de projet et de participation mais aussi de construction d'une stratégie et sa mise en œuvre dans un principe d'amélioration continue
- Perspectives : Reprise en standard commun par les instances européennes de normalisation; diffusion dans les pays francophones avec le soutien de l'association internationale des maires francophones

SMART CITY – TOULOUSE
METROPOLE

Description: stratégie de territoire qui vise à nourrir l'ensemble des documents de planification avec de nombreux projets orientés développement durable. L'idée de pouvoir bénéficier du référentiel ISO est appréciée en raison de l'approche multifactorielle et pour verbaliser les attendus d'une politique « smart city » et pour comparer les politiques menées par les collectivités

Périmètre : Haute-Garonne (31), Occitanie



NANTES SAIN NAZAIRE

Description: le pôle métropolitain a engagé en 2019 une première phase de préfiguration pour préciser la faisabilité d'un dispositif qui permettrait l'intégration des enjeux de transitions et la définition de plan d'actions pour les prochaines années. Le pôle a mis en place un management de projet qui s'inscrit dans une démarche structurée, progressive et évolutive pour structurer le développement territoriale autour du développement durable

Périmètre : Loire-Atlantique (44), Pays de la Loire



RESSOURCES DISPONIBLES

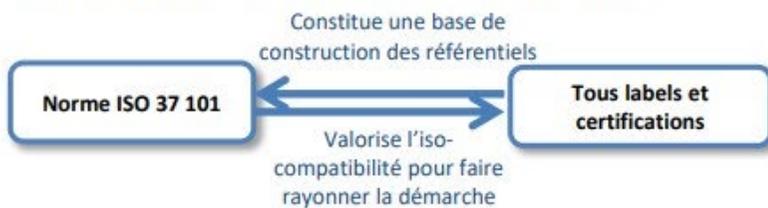
- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

Documentation et formation qui ne sont pas proposées par AFNOR directement mais qui sont mises à disposition par d'autres acteurs, avec un coût plus ou moins important.



- 1 [Guide : Comment construire et conduire un projet de territoire avec le référentiel ISO 37101 ?](#)
- 2 [Guide : comment rédiger un appel à projet à destination des territoires avec le référentiel ISO 37101](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



- L'iso 37 101 s'articule avec d'autres normes qui fournissent des indicateurs :
 - ISO 37120 qui propose des indicateurs pour les services urbains et la qualité de vie
 - ISO 37122 qui propose des indicateurs pour les villes intelligentes
 - ISO 37123 qui propose des indicateurs pour les villes résilientes
- Le site du RFSC propose une base des indicateurs pour chacune des 6 finalités de la norme ISO 37101
- Un cadre commun d'appel à projet est basé sur la structure de la norme ISO37101 (Caisse des Dépôts, AURU ...)

SITE WEB ET CONTACT

ISO : Organisation internationale de normalisation
AFNOR : Association Française de Normalisation
Lien: <https://www.iso.org/fr/standard/61885.html>

4. Rapport détaillé de l'articulation des démarches

Une synthèse des démarches étudiées est proposée ci-après. Cette partie dresse un panorama des synergies identifiées entre les démarches retenues dans le cadre de cette étude.

4.1. Synthèse des synergies à l'œuvre entre ces démarches

- (1) Plusieurs démarches valorisent **les compatibilités avec les normes et standards cadres au niveau européen ou mondial** : notamment, la certification HQE Aménagement Durable et le label EcoQuartier utilisent et s'approprient les cadres du RFSC, de la norme ISO37101 et plusieurs Objectifs de Développement Durable de l'ONU.



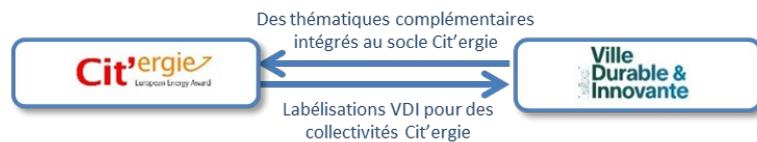
- (2) Le Label EcoQuartier a été élaboré à partir de démarches existantes, telle que le référentiel européen RFSC. La label national EcoQuartier s'exporte ainsi en Europe notamment via le RFSC. Le **label Quartier Durable Méditerranéen met par ailleurs « en situation » territorialisée le référentiel EcoQuartier** en l'adaptant à des particularités régionales que sont celles de la Région Sud, Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie.



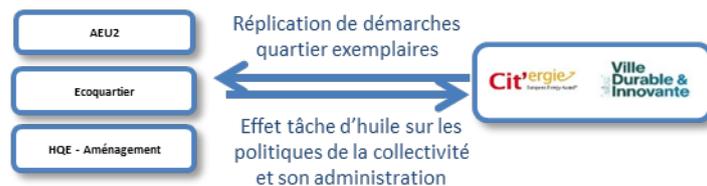
- (3) Les **démarches AEU2, EcoQuartier et HQE Aménagement Durable sont liées et peuvent être utilisées simultanément par un porteur de projet**. L'AEU2 pouvant être destinée pour les opérations d'aménagement à faire émerger un écoquartier tel que défini par le Label national, elle est à considérer comme un moyen permettant de prétendre à son obtention. Pour davantage formaliser le management du projet, l'AEU2 peut s'articuler avec la certification HQE Aménagement Durable qui implique un audit dans les phases de programmation, conception et de réalisation de la démarche.



- (4) Les **labels Ville Durable et Innovante et Cit'ergie s'inscrivent en complémentarité** : le label Ville Durable et Innovante complète les thématiques de Cit'ergie sur les volets sociaux et économiques pour proposer un (double) label global des politiques publiques de développement durable. A ce titre, VDI labellisera des collectivités déjà engagées dans Cit'ergie.



- (5) **Cit'ergie valorise le travail mené via des démarches bâtiment** (BEPos, label E+/C, Maison passive, BBC, Effinergie, Ecodom, HQE Bâtiment...) **et quartier** (AEU2, Ecoquartier, HQE Performance Quartier...), qui constituent des préalables à la démarche et des bonnes pratiques à répliquer à l'échelle du territoire.



- (6) Le label Economie Circulaire s'appuie sur les mêmes principes et méthodologies que le label Cit'ergie : **des collectivités familières avec la démarche Cit'ergie doivent ainsi pouvoir s'approprier facilement le label Economie Circulaire**. Des démarches intégrées entre les deux labels sont par ailleurs développées comme l'AMI CITEC porté par l'ADEME Ile de France qui promeut l'expérimentation d'une démarche transversale et globale permettant de couvrir toutes les thématiques de la transition écologique et énergétique⁹. L'ADEME établit par ailleurs un lien direct entre démarche d'économie circulaire et projet d'aménagement urbain. Il est à ce titre possible de **valoriser les démarches d'Economie circulaire au sein de différents engagements de la labellisation EcoQuartier**.



- (7) Certaines démarches peuvent s'appuyer sur les méthodes disponibles, comme par exemple l'outil **UrbanPrint seul outil à date à implémenter la méthode Quartier Energie Carbone**. UrbanPrint complète les indicateurs énergie carbone de la méthode quartier énergie carbone par l'ensemble des autres indicateurs présents dans la norme EN15804.



- (8) Le label **BiodiverCity** présente moins de synergies avec les démarches du panel. Toutefois, la démarche s'est construite et inscrite en complémentarité avec des démarches françaises ou mondiales traitant spécifiquement de la thématique biodiversité.

⁹ <https://www.territoires-climat.ademe.fr/actualite/ile-de-france-un-ami-pour-experimenter-une-demarche-transversale-citergie-et-economie-circulaire>

La diversité de ces interactions est présentée dans la cartographie suivante :

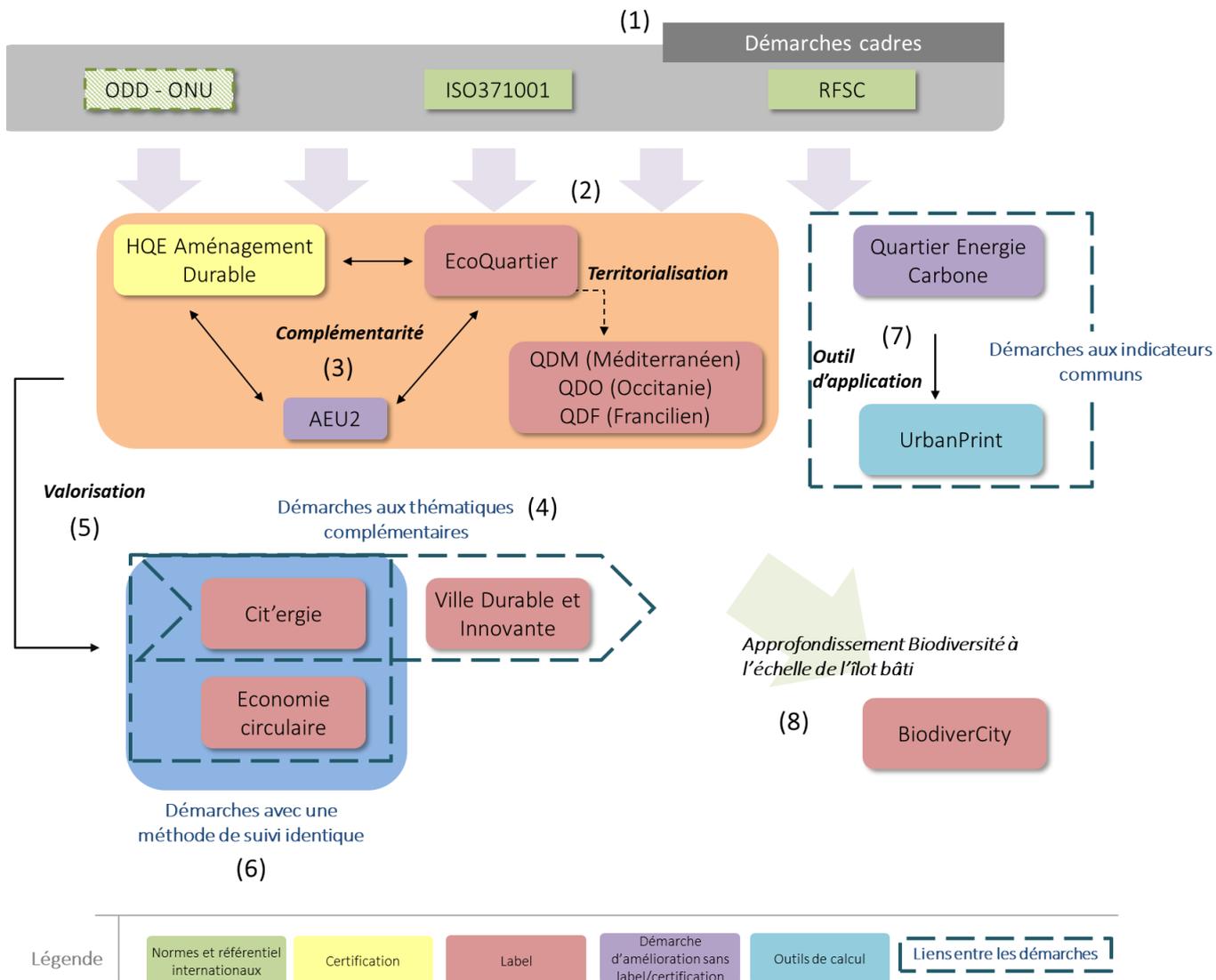


Figure 6 : Synergies et articulation entre les démarches

Cette articulation des démarches peut être présentée en complément à destination des porteurs de projet selon trois dimensions, en rapport avec les **objectifs que peuvent avoir les utilisateurs des démarches** :

1. **Concevoir votre projet** : démarches qui proposent une méthode d'accompagnement très détaillée pour guider le porteur de projet, pas à pas, dans l'élaboration de son projet, notamment dans ses phases amont (état des lieux, évaluation ex ante des impacts, définition des ambitions, etc.)
2. **Manager votre projet** : démarches associées à un système de management et accompagnant le porteur dans la conduite du projet et l'organisation avec les parties prenantes qui en découle.
3. **Faire reconnaître l'exemplarité** : démarches qui apportent une forte visibilité au projet d'aménagement.

Cette typologie est celle utilisée dans le guide du **3 en 1 de la ville durable**¹⁰ de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), reprise ici dans un objectif d'actualiser et élargir le champ de l'analyse menée initialement aux 12 démarches de l'étude. Il convient de noter que le classement des démarches selon cette typologie n'est pas exclusif : chacune des démarches répond en effet à ces trois objectifs. Le choix a ainsi été fait de **présenter également les démarches dans leur point fort et leur dimension différenciante pour faciliter la compréhension et la lisibilité de l'articulation des démarches les unes avec les autres**.

- De manière logique, les labels inscrivent leur point fort dans la reconnaissance de l'exemplarité tandis que les méthodes d'évaluation et les outils se situent davantage au niveau de la construction du projet.
- La méthode AEU2 apparaît adaptée pour construire le projet, en proposant des principes et actions opérationnels autour des piliers « vision » et « ambition ». Par ailleurs, l'outil Urban Print, s'appuyant sur la méthode Quartier Energie Carbone, permet de réaliser une évaluation des impacts environnementaux d'un projet d'aménagement urbain en phase de planification, programmation ou de conception. Ces méthodes et outils apparaissent particulièrement pertinents pour des porteurs de projet cherchant à évaluer et/ou quantifier en phase amont les impacts de l'opération.

¹⁰ <https://francevilledurable.fr/contenu/le-3-en-1-des-outils-pour-la-ville-durable>

- La certification HQE Aménagement est adaptée à des porteurs de projet qui souhaitent disposer d'un accompagnement dans le management de la performance durable de leur projet, en permettant à la fois de fixer les objectifs d'aménagement durable pertinents en lien avec le contexte spécifique du projet et d'organiser l'opération pour atteindre ces objectifs.
- Le label EcoQuartier est adapté pour faire reconnaître l'exemplarité du projet en le rendant visible à l'échelle nationale et en diffusant aux acteurs engagés les bonnes pratiques et retours d'expérience des EcoQuartiers à l'œuvre sur le territoire.
- La ISO 37101 et le référentiel européen RFSC fournissent des guidelines pour la construction et le management du projet, basés sur des indicateurs globaux pour l'ensemble des thématiques du développement durable.
- ~~Des labels comme Cit'ergie, Economie Circulaire, Ville Durable et Innovante, BiodiverCity peuvent venir s'inscrire en complément de ces démarches pour faire reconnaître l'exemplarité des opérations sur un ou plusieurs champs thématiques.~~

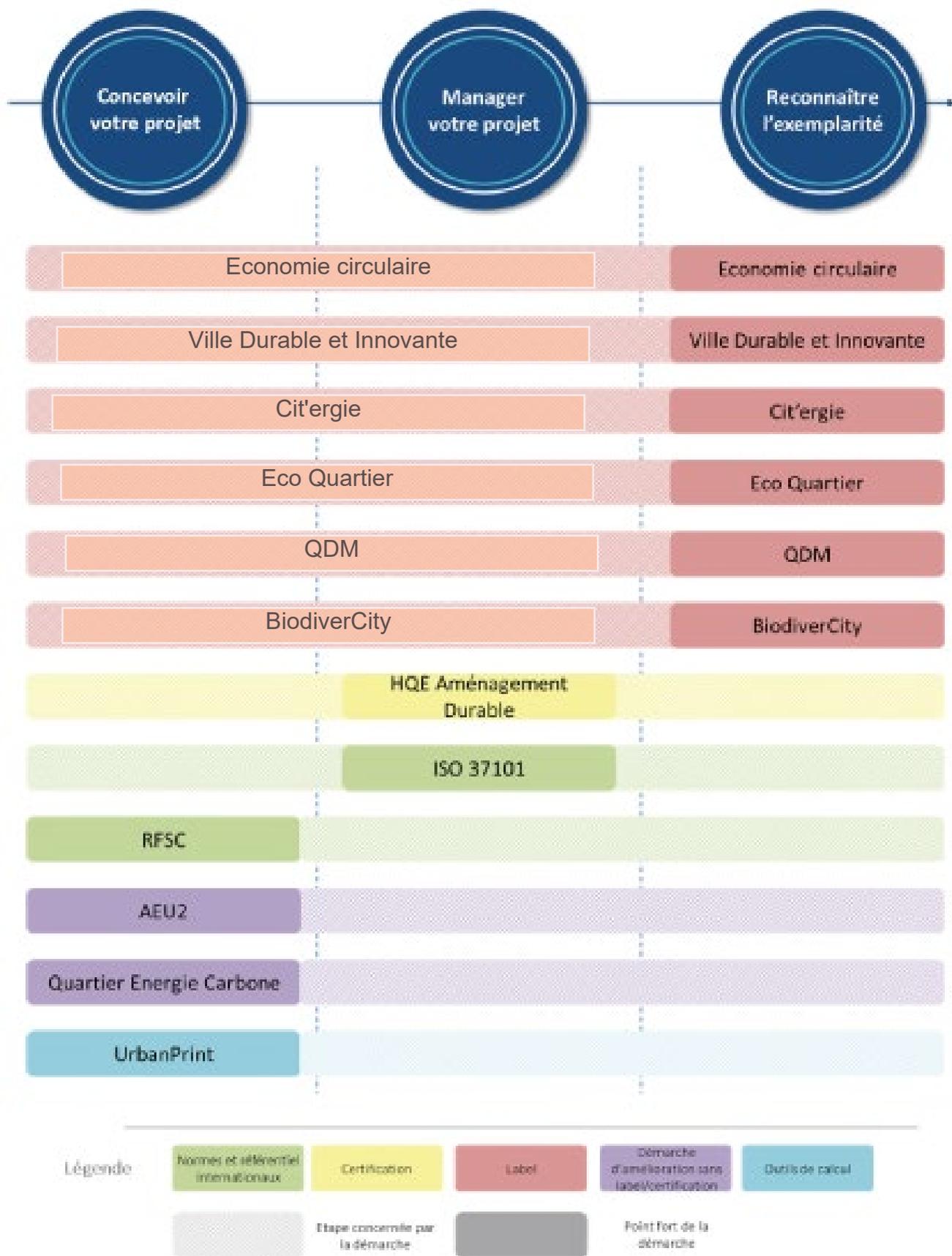


Figure 7: Synergies et articulation entre les démarches pour un porteur de proje

4.2. Cartographies des démarches

La synthèse comparative détaillée met en rapport les démarches analysées, sur les points suivants :

- Des cartographies à critères unique (4.2.1)
 - Historique
 - Echelle de territoire
 - Rayonnement des démarches
 - Approche retenue
 - Profil thématique
- Des cartographies à critères croisés (4.2.2)
 - Vision croisée des démarches : profil thématique et échelle de territoire
 - Profil technique des démarches

Ces cartographies sont présentées dans les pages suivantes. Chacune des cartographies a été réalisée sur la base des éléments et rubriques renseignés dans les blocs des fiches démarches pédagogiques détaillés au sein du guide de lecture (Partie 2).

4.2.1. Cartographies à critère unique des démarches

Historique des démarches

La plupart des démarches analysées sont de création récente, et comptent entre 10 et 20 ans d'ancienneté.

La démarche AEU2 se détache du panel de démarches par sa création plus ancienne, dans les années 90. Son déploiement et son utilisation par les maîtrises d'ouvrage ont été à ce titre particulièrement abondant dans les années 2000, notamment en Ile-de-France dans le cadre d'appels à projet dédiés, puis se sont ralentis dans les années 2010. Bien que la démarche se soit ralentie (également imputable au fait d'un non suivi du nombre d'opérations nouvelles engagées par la disparition des AAP), un corpus de cahiers techniques et méthodologiques reste disponible sur la librairie dédiée.

A l'inverse, quatre démarches se distinguent par une création plus récente. Le Label Economie Circulaire, construit en 2018, a terminé sa phase d'expérimentation en 2019 pour entamer les premières labellisations en 2020. **UrbanPrint, Quartier Energie Carbone et Ville Durable et Innovante sont à date, début 2021, en cours d'expérimentation.** A ce titre, nous invitons le lecteur à tenir compte du fait que les informations et retours d'expériences tirées de ces démarches en cours d'expérimentation ne peuvent être comparés avec ceux de démarches plus anciennes pour lesquelles le niveau de recul est plus conséquent.

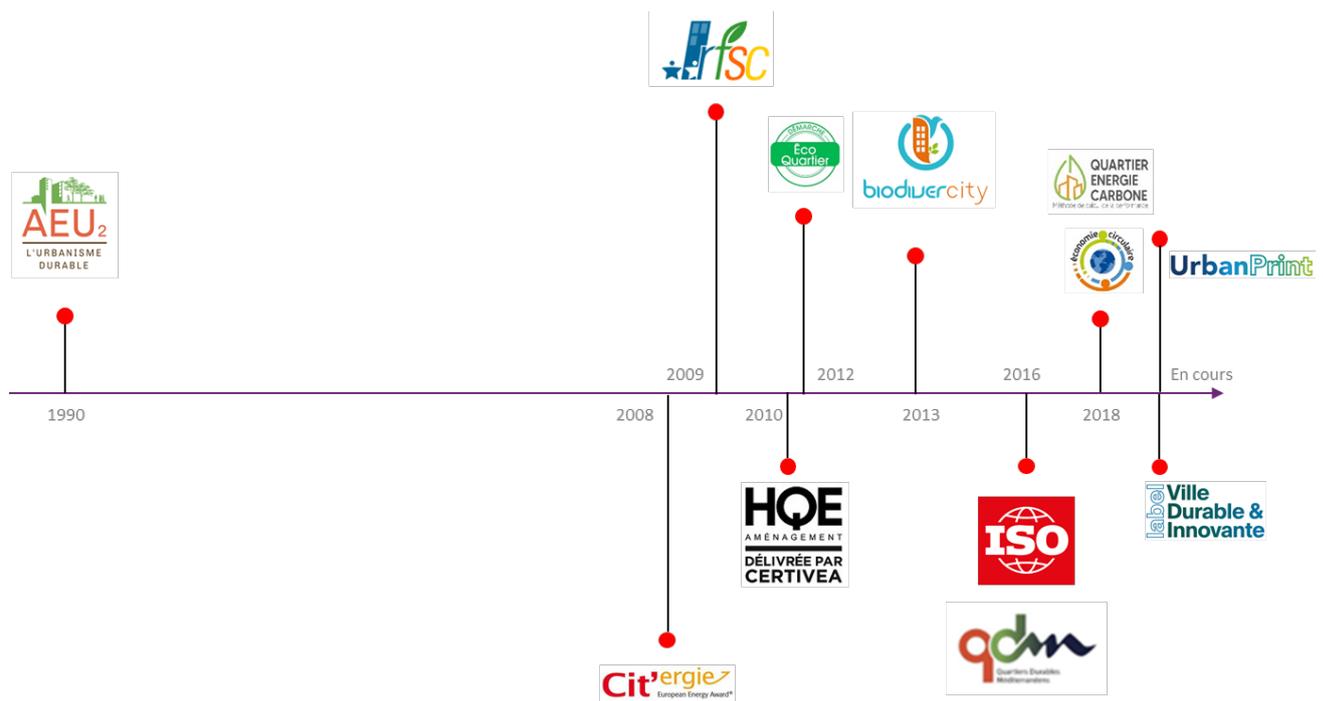


Figure 8 : Historique des démarches étudiées (date de mise en œuvre)

Echelles de territoire des démarches

Les démarches étudiées concernent différentes échelles de territoire. La cartographie suivante présente cette couverture de taille de projet par les différentes démarches. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- A l'échelle de **l'îlot bâti**, parmi les démarches, la certification HQE Aménagement Durable et le label BiodiverCity peuvent être utilisés. La norme ISO 37101 et le RFSC sont également applicables à cette échelle de territoire.
- Pour quatre démarches, leur application se concentre sur l'échelle **quartier** : c'est le cas pour le Label EcoQuartier et ses homologues territorialisés Quartier Durable Méditerranéen (mais également Quartier Durable Occitanie), la méthode Quartier Energie Carbone et l'outil UrbanPrint.
- A l'échelle du **territoire**, en lien avec le déploiement des politiques publiques et les orientations prises par les décideurs publics, trois labels sont utilisables : le label Cit'ergie, le label Ville Durable et Innovante et le label Economie Circulaire.
- Plusieurs démarches **chevauchent des échelles de territoires** : c'est le cas de l'AEU2 qui peut être utilisée aussi bien à l'échelle d'une opération d'aménagement au sein du quartier qu'à l'échelle d'un projet de renouvellement urbain ou d'un projet de territoire. La norme ISO 37 101, le référentiel RFSC et la certification HQE Aménagement Durable ont la spécificité de pouvoir être utilisés de l'échelle de l'îlot bâti à l'échelle du territoire. Cela tient à leur caractère de document « cadre », de nature à émettre des recommandations d'ordre technique et organisationnel flexible et à adapter aux spécificités et contextes des opérations.

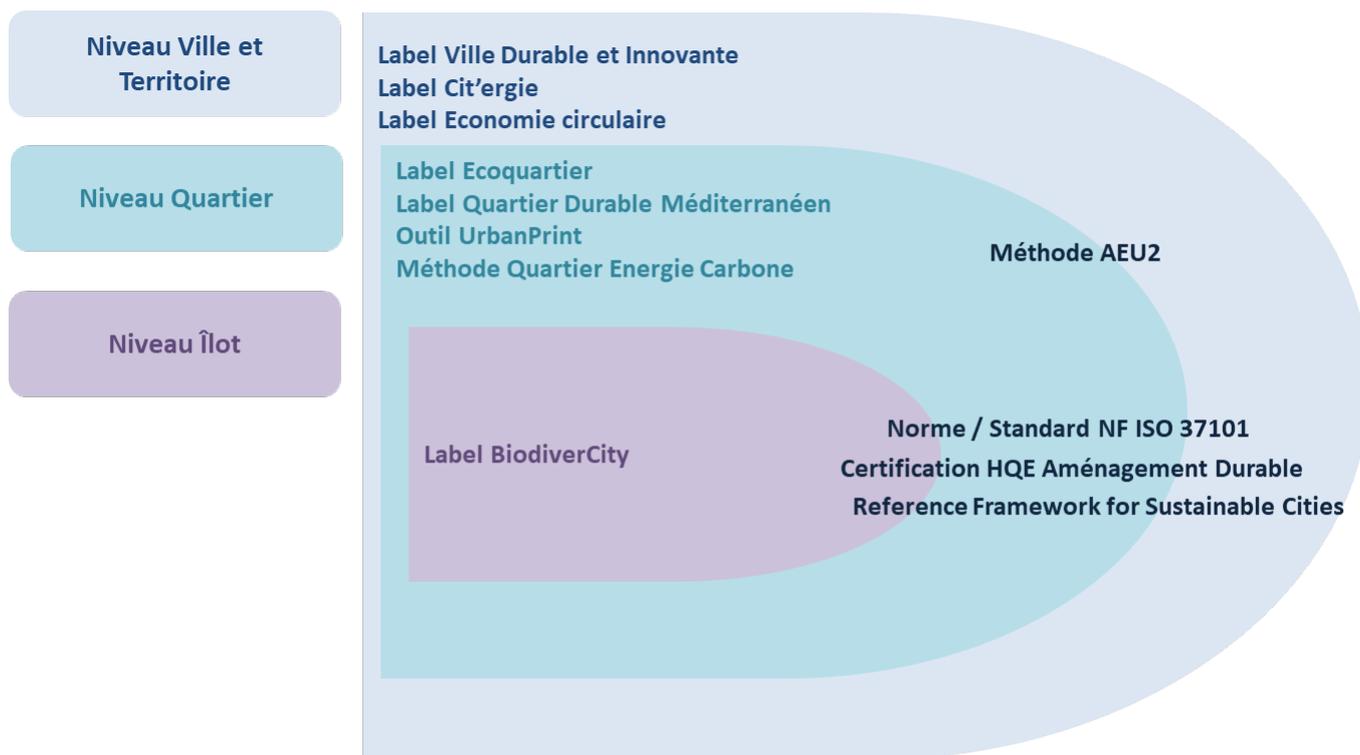


Figure 9 – Echelle de territoire des 12 démarches

Rayonnement des démarches

La cartographie suivante représente le degré de rayonnement et de visibilité des démarches¹¹.

- La majorité des démarches se concentrent sur **l'échelle nationale**, voire infrarégionale dans le cas de Quartier Durable Méditerranéen. On peut noter qu'à l'échelle nationale, la visibilité de démarches tels que l'AEU2 ou le label Cit'ergie¹² est plus importante en raison de l'historique de ces démarches.
- Pour deux démarches, le rayonnement est **européen** : c'est le cas du RFSC qui s'inscrit sur le plan européen tant dans son portage que dans sa diffusion. Le Label Ville Durable et Innovante a été construit en collaboration avec l'institut de R&D allemand (MORGENSTADT) et compte des ambitions de diffusion à l'échelle européenne.
- Quatre démarches sont positionnées à l'échelle **mondiale** : la certification HQE Aménagement Durable, la norme ISO 37 101 et les labels EcoQuartier et BiodiverCity.
- Il convient de noter que le positionnement et les ambitions de rayonnement des démarches sont mouvants, d'autant plus pour des démarches en cours de développement, appelant à considérer cette cartographie plutôt comme une aide à la compréhension et à la visualisation et non comme un état figé. Aussi, le positionnement n'est pas exclusif c'est-à-dire que pour la démarche EcoQuartier par exemple qui est positionnée sur l'international, cela suppose qu'elle est également opérationnelle au niveau européen, national et régional.

¹¹ A noter que le nombre d'opérations est présenté dans chaque fiche démarche

¹² Le parti a été pris de présenter Cit'ergie dans un rayonnement « France » bien qu'il soit la déclinaison d'un outil européen en raison des opérations menées sur le territoire français uniquement.

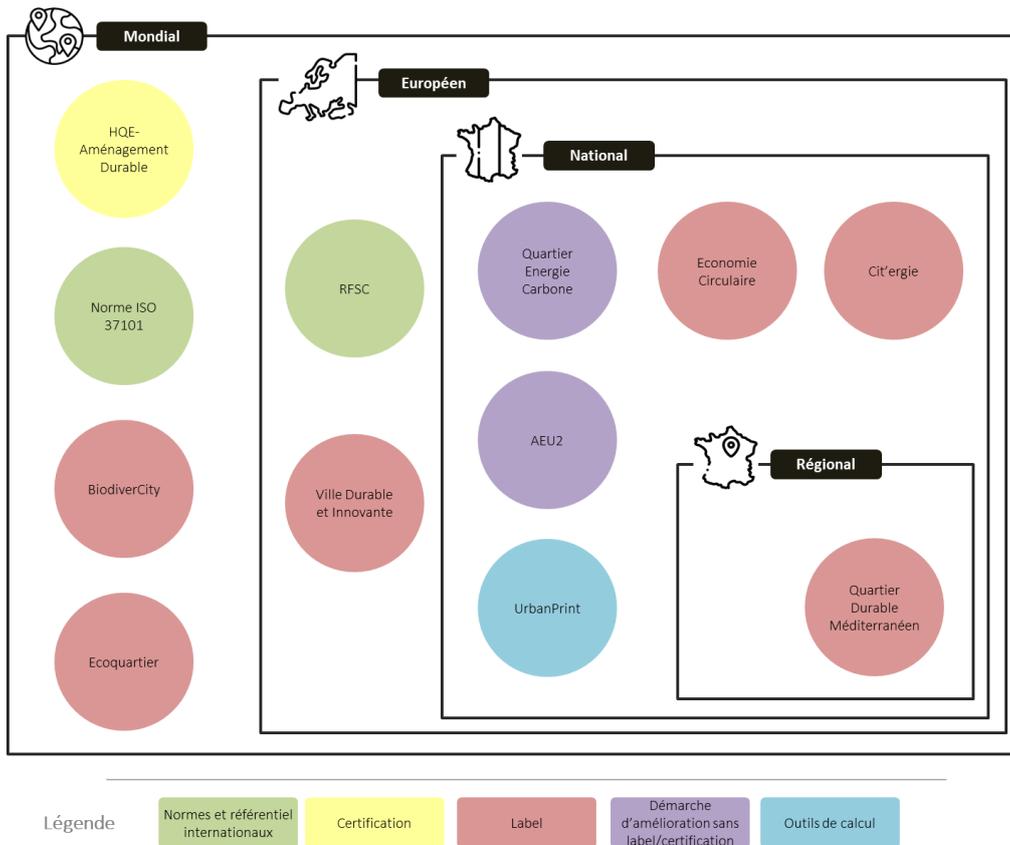


Figure 10: Rayonnement des 12 démarches

Approche et système d'évaluation des démarches

La figure suivante présente l'approche retenue par les démarches étudiées. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- L'outil UrbanPrint et la méthode Quartier Energie Carbone sont à prédominance performancielle : ils visent en premier lieu à prévoir et évaluer les résultats.
- Quatre démarches sont à prédominance « management » : l'AEU2, le RFSC, la norme ISO 37 101 et la certification HQE Aménagement Durable.
- La moitié des démarches proposent des approches mixtes.

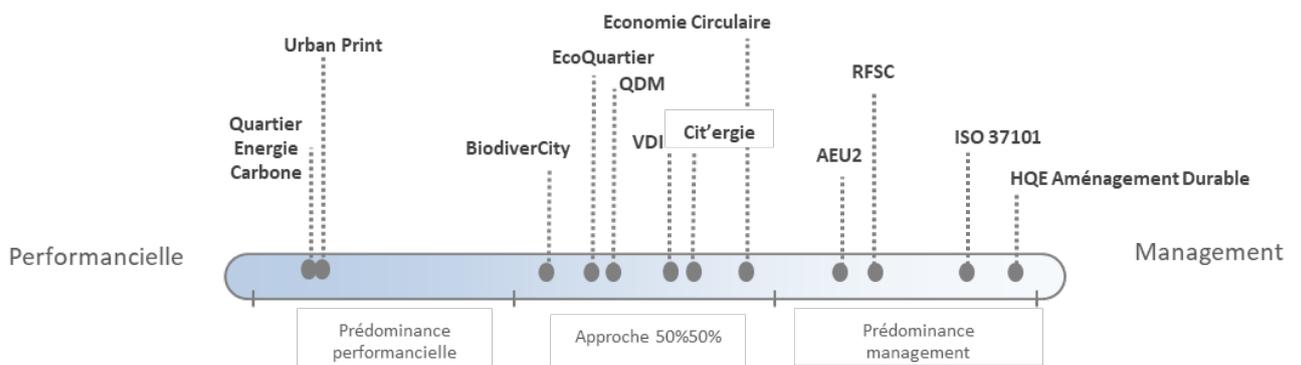


Figure 11: Approche et système d'évaluation des 12 démarches

Thématiques du développement durable couvertes par les démarches

Pour cette cartographie, la réflexion a été structurée selon les dix thématiques telles que présentées en Partie 2 (Bloc 2). Ce schéma permet d'identifier **les thématiques pour lesquelles des démarches se positionnent de manière plus affirmée que d'autres**. On relève les éléments de synthèse suivants :

- Quatre démarches couvrent l'ensemble des thématiques et apparaissent à ce titre comme les démarches les plus multithématiques : la norme ISO 37 101, le référentiel européen RFSC, le label EcoQuartier, la certification HQE Aménagement Durable.
- La label BiodiverCity est la démarche la plus spécifique sur le plan des thématiques abordées, se concentrant sur les enjeux urbanisme, biodiversité et de qualité de vie en étayant son référentiel technique autour du lien entre l'Homme et son proche environnement.
- La plupart des démarches sont multidimensionnelles et abordent tous les piliers du développement durable (social, économique, environnemental, gouvernance). Une minorité des démarches se concentre sur le pilier « environnemental » du développement durable : c'est le cas du label BiodiverCity et de la méthode Quartier Energie Carbone.
- Les thématiques « Energie Climat », « Ressources » et « Economie » sont les thématiques les plus traitées par les démarches (10 démarches sur 12 les prennent en compte). La thématique de la « Résilience » est la thématique la moins traitée : sa prise en compte est explicite pour 6 démarches.

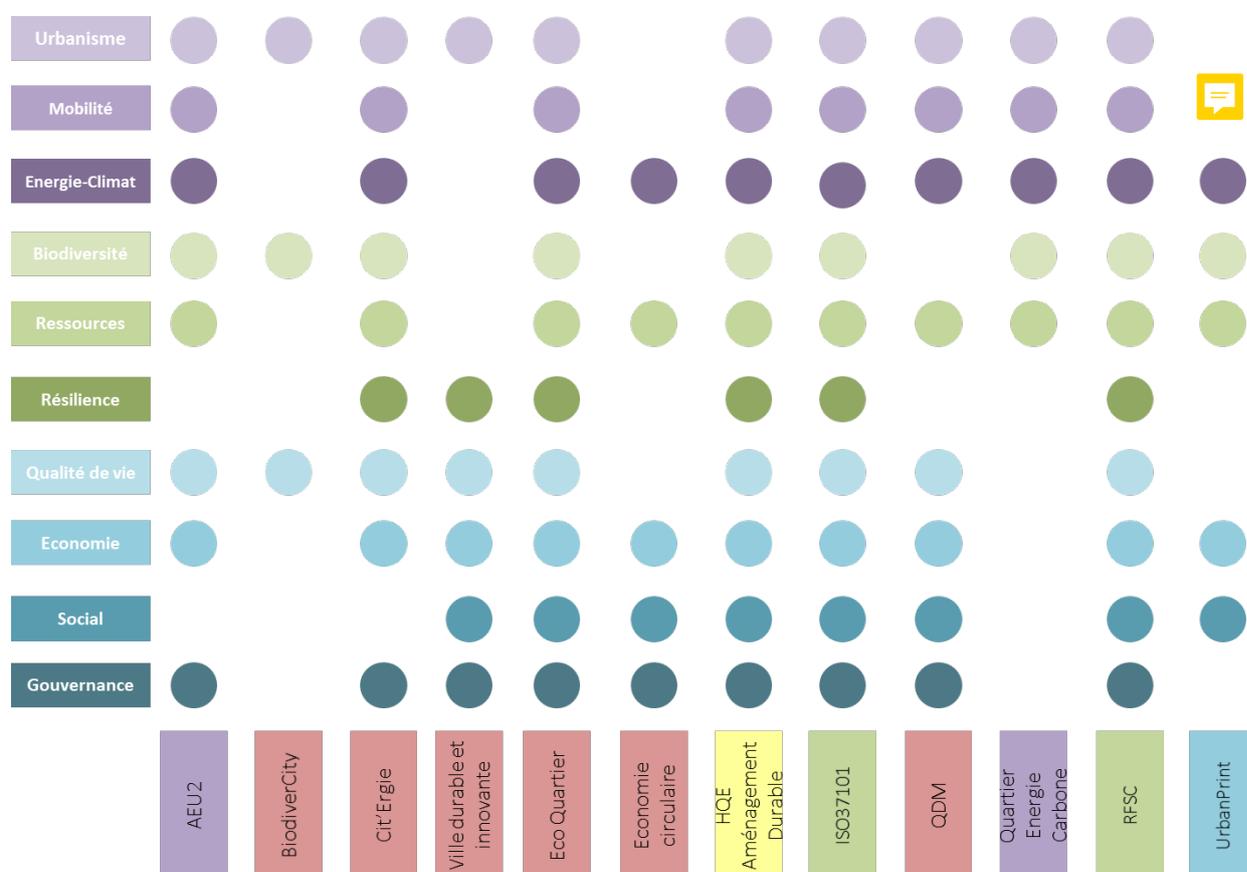
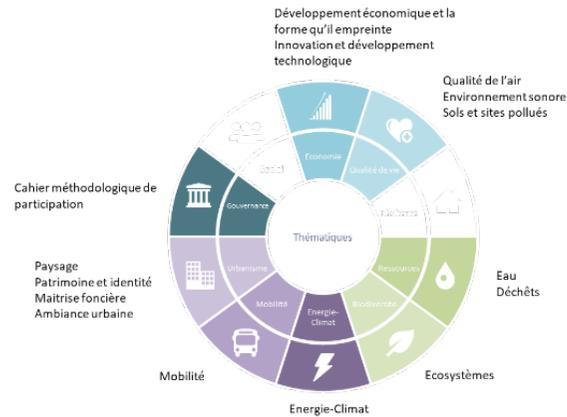
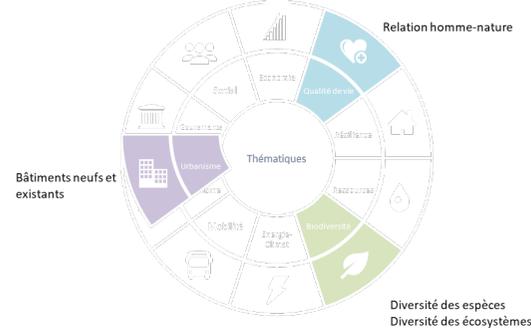


Figure 12 : Profil thématique des 12 démarches étudiées

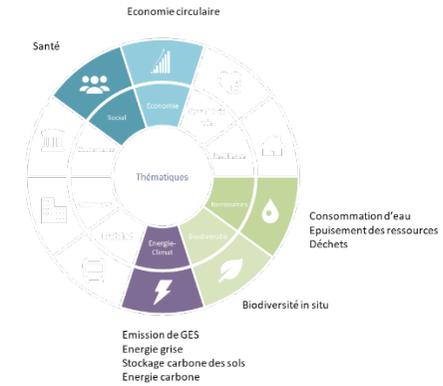
Les 12 schémas suivants rendent compte en détail des thématiques traitées par chaque démarche :



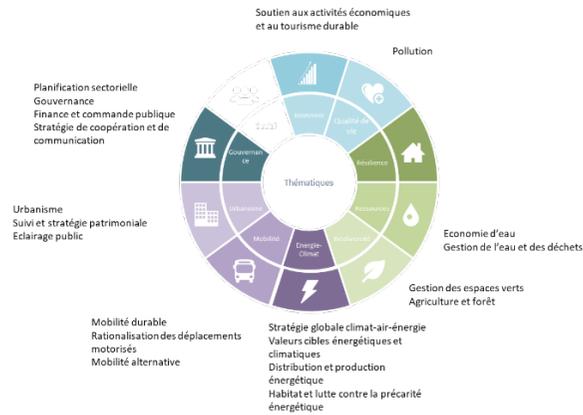
AEU2



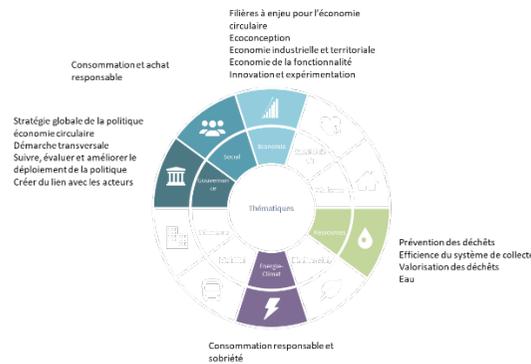
BiodiverCity



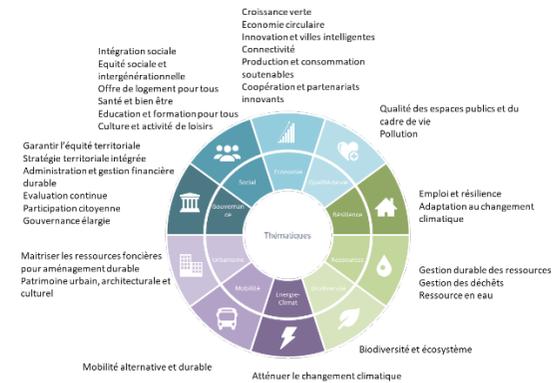
Urban Print



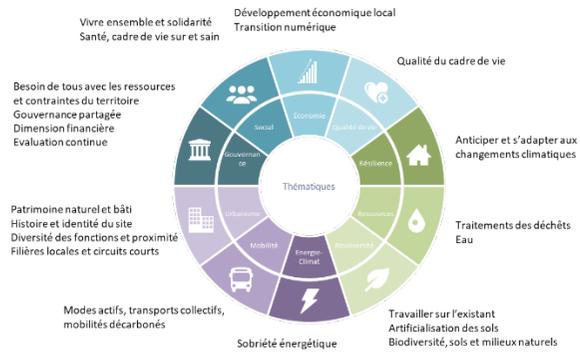
Cit'ergie



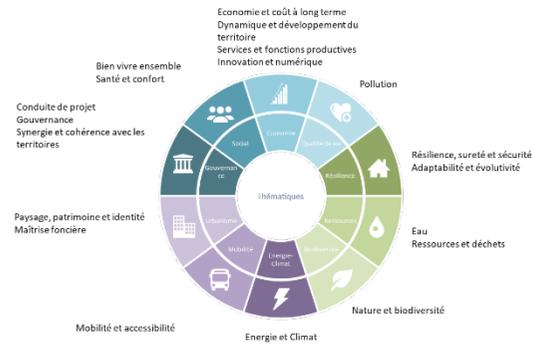
Economie Circulaire



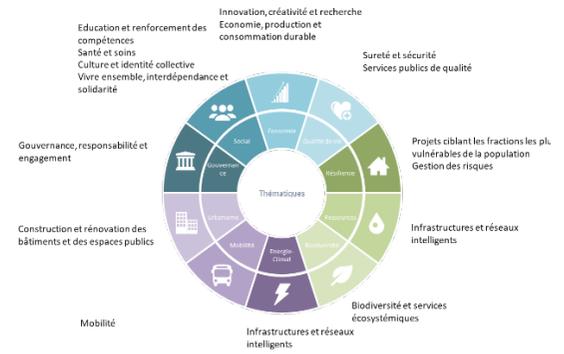
RFSC



EcoQuartier



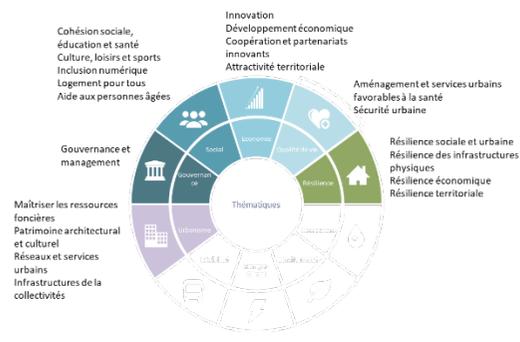
HQE Aménagement Durable



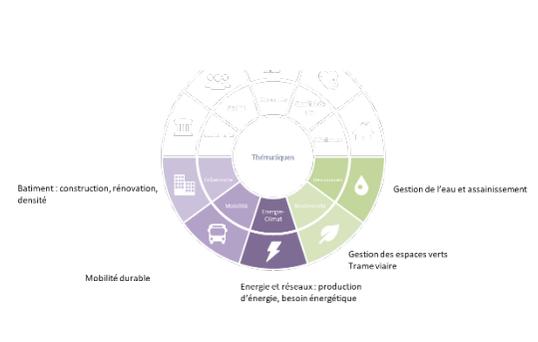
ISO37101



QDM



Ville Durable et Innovante



Quartier Energie Carbone

4.2.2. Cartographies croisées des démarches

Typologie des démarches : couverture thématique et échelles de projet

Le profil thématique et la couverture géographique des démarches étudiées sont présentés dans la figure suivante, conformément à la classification issue des fiches démarches. Cette cartographie permet de croiser les éléments issus des 2 cartographies unicritère présentées précédemment. Par l'intermédiaire de ce croisement, on peut constater les éléments de synthèse suivants :

- La cartographie permet de mettre en évidence le lien entre la portée géographique des démarches et le nombre de thématiques couvertes : de manière intuitive, plus les démarches sont étendues géographiquement, plus elles couvrent un nombre important de thématiques. Ainsi, les démarches ayant une portée « ville et territoire » couvrent pour beaucoup 9 à 10 thématiques recensées.
- La cartographie rend par ailleurs compte du fait que cette corrélation entre le nombre de thématiques et la portée géographique n'est pas systématique : des labels Economie Circulaire et Ville Durable et Innovante dédiés aux intercommunalités se focalisent en effet sur des enjeux sociaux et économiques, adaptés aux intercommunalités souhaitant approfondir ces volets. A l'échelle de l'ilot bâti, il est par ailleurs possible de s'engager dans une démarche multithématique (comme HQE Aménagement). En fonction des ambitions et du projet porté sur l'ilot bâti, il est possible de se diriger vers un label sectoriel resserré (comme BiodiverCity) ou vers des approches généralistes de management (comme HQE Aménagement Durable).
- Enfin, parmi les démarches quartier, on peut distinguer deux familles : les démarches quartier orientées autour d'une méthode et d'enjeux environnementaux clés (Quartier Energie Carbone, UrbanPrint) ; les démarches quartiers généralistes (EcoQuartier, QDM, AEU2).

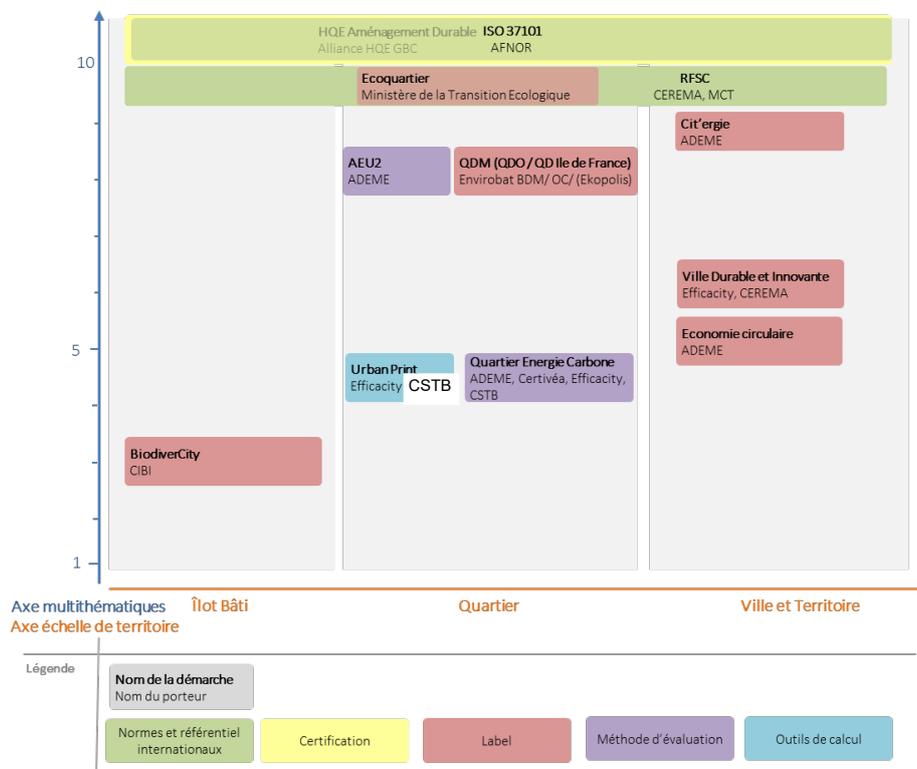


Figure 13: Typologie des démarches

Profil technique des démarches

Le profil technique des démarches étudiées est présenté dans la figure suivante. Sept critères issus des fiches démarches ont été retenus : l'échelle d'application, le rayonnement, la grille de questionnement thématique, les phases du projet, les ressources mises à disposition, l'approche et le système d'évaluation et la typologie de la démarche. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- La moitié des démarches ont un rayonnement international, européen ou mondial.
- Les encadrés rendent compte de quelques liens emblématiques formulés entre les différentes démarches : les liens à tisser pour des projets à l'échelle quartier entre les démarches AEU2, HQE Aménagement Durable et EcoQuartier ; les liens en termes de méthodes et de thématiques entre les labels Economie Circulaire, Cit'ergie et Ville Durable et Innovante ; les liens entre la méthode Quartier Energie Carbone et l'outil Urban Print.
- Une majorité des démarches peut être utilisée à toutes les phases du projet. Certaines démarches mettent toutefois l'accent sur les phases amont du projet : c'est le cas de BiodiverCity, Quartier Energie Carbone et Urban Print.
- Les démarches de management proposent des indicateurs tandis que les démarches intégrant une dimension performancielle imposent des indicateurs.

	AEU2	HQE Aménagement Durable	Ecoquartier	QDM/ qoo/qor	Biodiver City	Economie Circulaire	Cit'ergie	Ville Durable et Innovante	Quartier Energie Carbone	Urban Print	RFSC	ISO 37101	
Echelle d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Ilot • Quartier • Ville Territoire 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Rayonnement	<ul style="list-style-type: none"> • Régional • France • Europe • Monde 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Classification des enjeux • Thématiques dominantes 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Phases de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation/ Diag • Conception / Stratégie • Réalisation/Déploiement • Fonctionnement/Eval 	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Ressources mises à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de ressources • Retours d'expérience • Fiches méthodes • Formations • Club 	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Système d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Management • Performance • Indicateurs proposés • Indicateurs imposés 	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Typologie	<ul style="list-style-type: none"> • Outil • Référentiel / Norme • Label • Certification • Autre (méthode) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Figure 14 – Profil technique des démarches

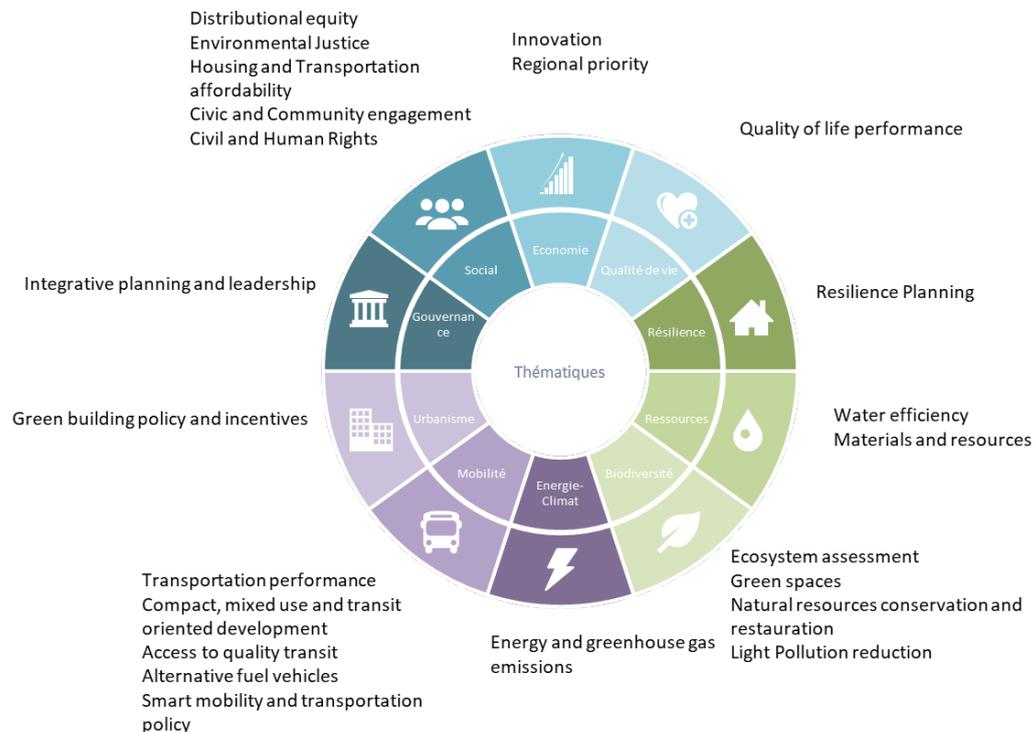
5. Annexes : Autres démarches d'aménagement durable analysées

5.1.1. Leed for cities

Porteur: US Green Building Council (Création LEED 2003, Adaptation aux villes en 2016)

LEED est un système de certification qui pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants et de permettre le suivi et l'atteinte d'objectifs, en assurant un suivi sur l'ensemble des projets. Initialement construit autour des bâtiments verts, la certification s'est adaptée pour prendre en compte toutes les thématiques qui touchent à la durabilité.

Le programme mesure les performances sociales, économiques et environnementales de la ville par un processus transparent de collecte des données. Les échelles d'application sont multiples (du quartier à la collectivité) et les communautés peuvent entrer à n'importe quel stade de développement de leur projet. Il existe deux types de certification, une pour la planification et la conception, une pour l'existant si la construction est achevée à plus de 75%.



Site Internet :

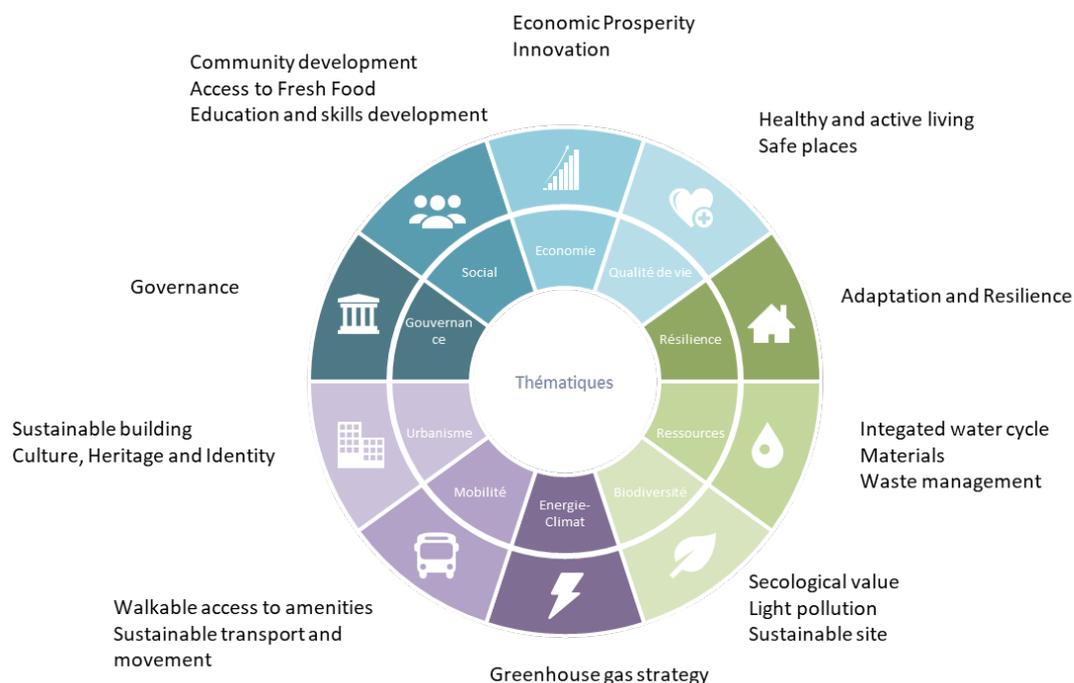
5.1.2. Greenstar

Porteur : Green Building Council of Australia (Création en 2003)

Green star est un processus de certification qui évalue la performance d'un projet au sein de plusieurs catégories. Il existe 4 processus d'évaluation (communauté, bâtiment, intérieur, performance) avec leurs catégories spécifiques et les crédits associés qui permettent de

gagner des points. Ainsi, il est possible d'obtenir une certification Green Star sur l'ensemble du cycle de vie d'un projet, de sa conception à son fonctionnement.

Green Star vérifie l'alignement des projets avec les objectifs du développement durable, prenant en compte des indicateurs environnementaux mais aussi économiques, sociaux et de gouvernance. La certification est effectuée par un panel d'experts indépendants en deux temps.

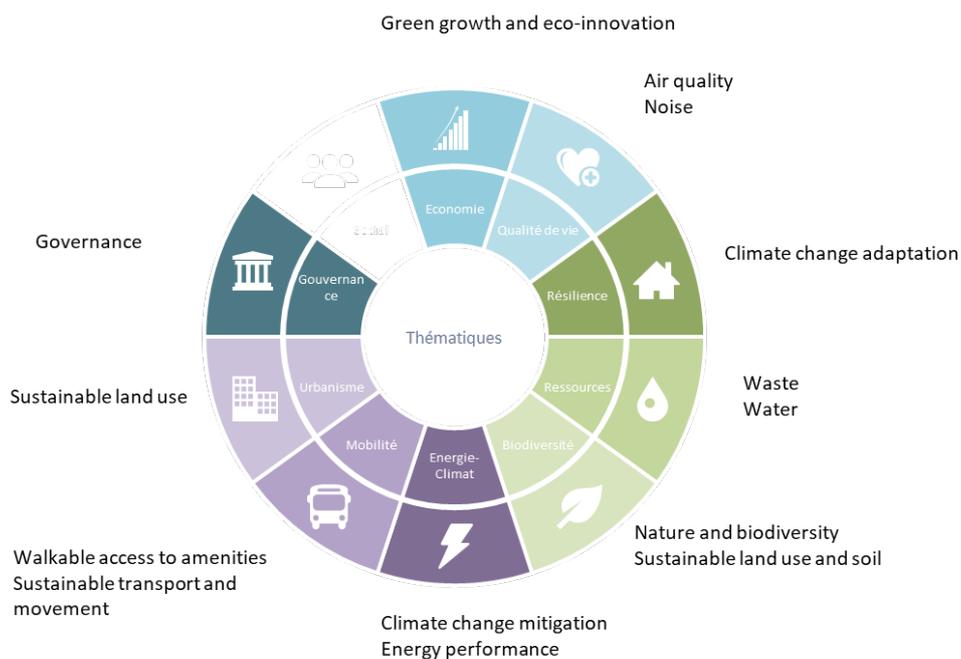


Site Internet :

5.1.3. European Green Capital (et European Green Leaf)

European Green Capital est un concours organisé par la Commission Européenne pour récompenser l'engagement d'une ville en faveur de la durabilité environnementale, sociale et économique. La sélection s'effectue sur la base de 12 indicateurs environnementaux et l'évaluation est effectuée par 12 experts indépendants internationaux qui établissent un classement des villes à partir de données récoltées par la ville.

Les villes finalistes présentent ensuite au jury une stratégie de communication ainsi qu'un plan d'actions sur leur année en tant que Capitale Verte et les projets qui seront mis en place pour améliorer la durabilité environnementale de la ville. Le lauréat gagne 600 000 euros à investir dans ces projets.



Site Internet : <https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/winning-cities/>

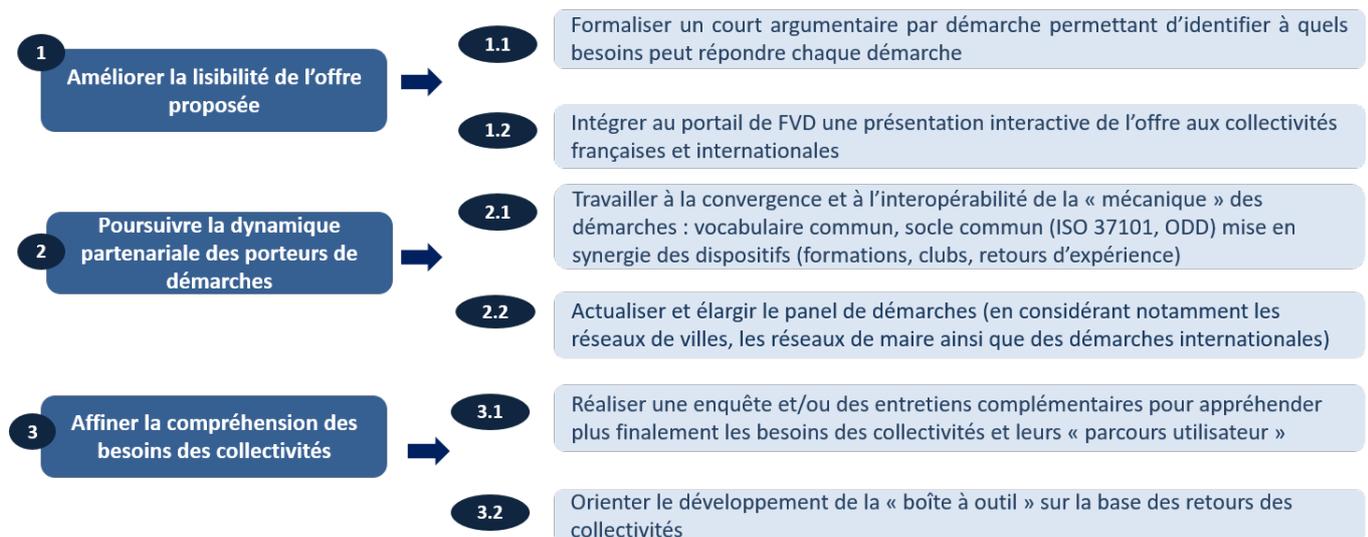
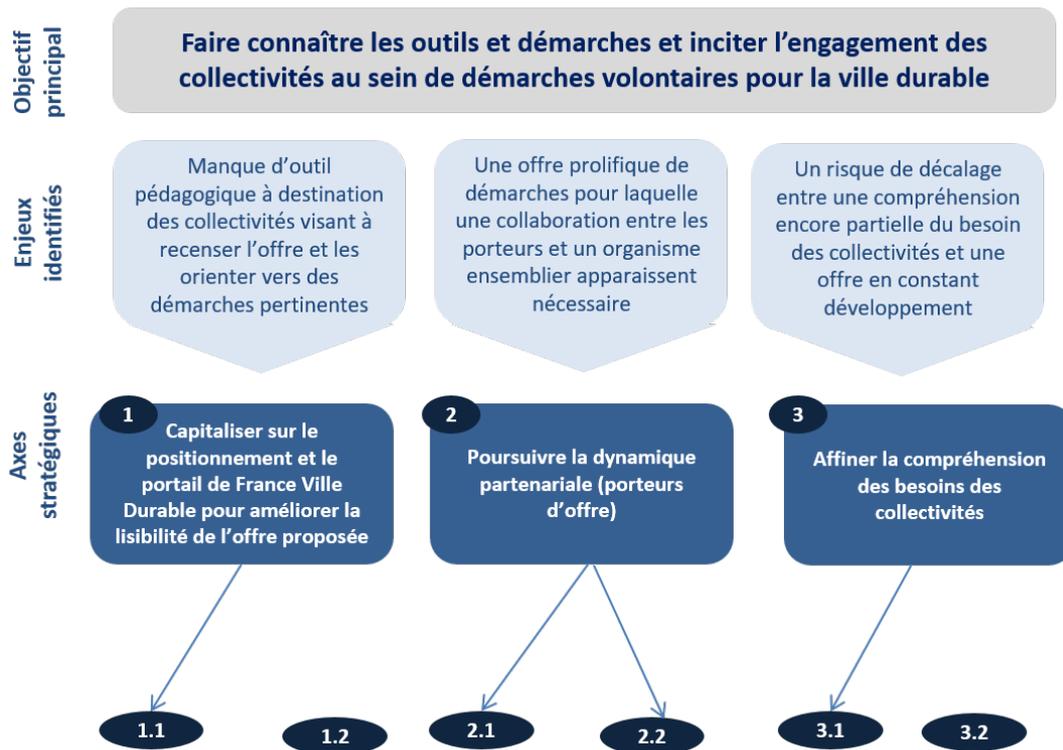
Ce prix s'articule également avec l'European Green Leaf Award, ouvert à toutes les villes d'Europe dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants. Le règlement du concours pour le dernier cycle du Prix européen est disponible [ici](#).

Site Internet : <https://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/europeangreenleaf/>

6. Recommandations pour améliorer l'accessibilité et la compréhension des démarches

Cette section rassemble les recommandations d'I Care visant à poursuivre la clarification de l'offre de démarches et à engager plus fortement les collectivités dans un usage des démarches volontaires orientées sur la transition énergétique et écologique de leur territoire. Les recommandations sont basées sur l'état des lieux présenté dans ce rapport, croisant les besoins exprimés par les acteurs lors des entretiens réalisés.

Elles s'articulent selon 3 axes et déclinées en 6 sous-axes :



1. Améliorer la lisibilité de l'offre proposée en capitalisant sur le positionnement et le portail de France Ville Durable

L'offre de démarches volontaires sur la ville durable (tout en gardant en tête qu'un panel a été sélectionné sans considérer l'ensemble des démarches), présente un caractère prolifique qui la rend en effet peu lisible, et il est difficile, en externe, d'en saisir l'étendue et d'en avoir une vision structurée (axes, composantes...). Chaque démarche possède sa propre plateforme recensant de manière exhaustive les informations la concernant. Le risque identifié en amont de cette étude est que seule des collectivités les plus initiées se dirigent vers ces ressources dédiées sans disposer d'une vision claire de l'ensemble de l'offre existante, et que les collectivités les moins initiées ne s'orientent pas vers ces démarches faute de connaissance de leur existence. Il s'agit ainsi de capitaliser sur la présente étude et sur le positionnement de France Ville Durable pour porter la cartographie d'offre de démarches via un portail national de ressources centralisant les informations clés pour orienter le porteur de projet.

a. Formaliser un court argumentaire par démarche à diffuser sur le site de France Ville Durable permettant d'identifier à quels besoins peut répondre chaque démarche

En complément des fiches démarches détaillées, il apparaît pertinent de proposer directement sur le portail de France Ville Durable un résumé synthétique de chaque démarche mettant en avant les besoins auxquels peut répondre la démarche et renvoyant vers certaines parties du portail.

b. Faire évoluer le portail de FVD vers une présentation interactive de l'offre aux collectivités

La présentation interactive de l'offre aux collectivités pourra notamment s'appuyer sur les éléments issus de la recommandation 1.1 pour coller au plus près des besoins des collectivités. Si la recommandation 1.1 ne peut être appliquée, des propositions de parcours possibles sont indiquées à titre indicatif :

- Un premier parcours (parcours A) pourrait se formaliser de la manière suivante :
 - Une **étape 0** basée sur l'échelle du projet (bâtiment, ilot, ville, territoire)
 - Une **étape 1** basée sur les différents points d'entrée possibles des collectivités (PCAET réglementaire, PLU, projet fonds chaleur, CEE, etc.)
 - Une **étape 2** incitant la collectivité à s'engager dans la démarche volontaire la plus proche et à utiliser la boîte à outils et la « fiche démarche » correspondante
 - **D'autres étapes** peuvent ensuite être proposées sous la forme d'un programme « à la carte » avec plusieurs routes possibles. Les routes peuvent être organisées par thématiques (air-énergie-climat, économie, urbanisme, biodiversité, mobilité, etc.) et proposer différents niveaux d'ambition par exemple : « vous venez de faire un PCAET réglementaire, engagez-vous dans une démarche Cit'ergie ». Des passerelles entre thématiques peuvent également être proposées, par exemple : « vous venez de faire un

- PCAET réglementaire, découvrez comment intégrer l'enjeu de l'économie circulaire et/ou de la biodiversité », etc.
- Un second parcours (parcours B) pourrait se formaliser de la manière suivante :
 - **Une étape 0** basée sur l'échelle de de projet (bâtiment, ilot, ville, territoire)
 - **Une étape 1** basée sur les objectifs du projet (approfondissement d'un ou de plusieurs volets environnementaux ou volonté d'une vision holistique)
 - **Une étape 2** basée sur la nature du projet (performanciel et/ou management en annexant un glossaire de compréhension)
 - **Une étape 3** basée sur les ressources du porteur de projet (ex : moyens financiers, niveau de maturité, etc.)
 - **Une étape 4** incitant la collectivité à s'engager dans la démarche volontaire correspondant à son besoin et à utiliser la boîte à outils et la « fiche démarche » correspondante
 - Un troisième parcours pourrait se formaliser de la manière suivante :
 - Une **étape 0** basée sur la localisation du projet (France, International)
 - Une **étape 1** orientant vers le parcours A) ou B) pour les collectivités françaises et vers un parcours C) pour les collectivités internationales présentant de manière simplifiée l'offre de démarche autour des cadres de références internationaux (normes ISO 37101 et ODD).

2. Poursuivre la dynamique partenariale des porteurs de démarches

Chacune des démarches s'inscrit dans un écosystème d'acteurs lui-même producteur d'outils, de méthodes. La mise en relation des porteurs de démarche au sein du groupe de travail est apparue particulièrement pertinente pour clarifier le positionnement des démarches les unes par rapport aux autres, faire émerger les complémentarités et clarifier le discours sur la base d'éléments de langage communs et partagés. Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre la dynamique partenariale, afin d'optimiser l'intervention de chacun et d'en démultiplier les impacts et les effets des démarches. Il y a un enjeu important d'éviter la superposition de productions et l'émergence de référentiels différents sur les mêmes thématiques.

a. Travailler à la convergence et à l'interopérabilité de la « mécanique » des démarches : vocabulaire commun, socle commun (norme ISO 37101, ODD, mise en synergie des dispositifs (formations, clubs, retours d'expérience)

La poursuite de la dynamique partenariale doit permettre de tendre vers une meilleure convergence et une interopérabilité de la « mécanique » des démarches. Les pistes suivantes sont proposées permettant de garantir une meilleure lisibilité globale de l'offre de démarches et un meilleur rayonnement à l'international :

- Utilisation d'un vocabulaire « commun » : Objectifs, Indicateurs, Système de Management
- Relais d'une vision commune de la ville durable en France : Sobre, Résiliente, Inclusive
- Relais d'un socle de référence commun (norme ISO 37101 et/ou ODD)
- Mise en synergie des dispositifs : Formation, Clubs
- Convergence des formats de collecte des données entre les démarches

b. Actualiser et élargir le panel de démarches (en considérant notamment les réseaux de villes, les réseaux de maire ainsi que des démarches internationales)

Le présent rapport a considéré douze démarches définies en accord avec le groupe de travail de France Ville Durable. Ce panel ne recense par définition pas l'ensemble des démarches en vigueur et peut ainsi être considéré comme une base de travail à actualiser et à élargir avec la prise en compte d'autres démarches. Ci-dessous une liste indicative de démarches qui pourraient donner lieu à un approfondissement :

- EcoCités
- Green City Accord
- 100 Resilient Cities
- C40
- Global Covenant of Mayors for Climate & Energy
- ...

Trois démarches internationales ont par ailleurs été considérées de manière préliminaire dans la présente étude. Ce travail de comparaison des outils français et internationaux pourrait donner lieu à un travail d'approfondissement.

3. Affiner la compréhension des besoins des collectivités

Dans le cadre de la présente étude, peu d'entretiens (3 sur les 12 réalisés) ont été menés avec les collectivités et ces dernières n'étaient que très peu présentes lors des sessions du groupe de travail. Une implication des collectivités et une compréhension de leur besoin dans leur diversité apparaissent ainsi nécessaires pour éviter que la communication à venir touche principalement les acteurs initiés, qui maîtrisent déjà les démarches et outils. Les recommandations suivantes visent ainsi à toucher aux mieux les acteurs bénéficiaires ayant besoin d'être informés, sensibilisés et aiguillés dans leur projet.

a. Réaliser une enquête et/ou des entretiens complémentaires pour appréhender plus finalement les besoins des collectivités et leurs « parcours utilisateur »

Une compréhension plus complète des besoins des collectivités est jugée nécessaire afin d'orienter la poursuite des travaux et la structuration du portail de France Ville Durable. Il apparaît à cet égard pertinent de mener une enquête en ligne auprès d'un panel de collectivités pour recueillir des retours plus nombreux en matière de connaissance et d'usage des démarches. Sur la base de cette enquête, des entretiens complémentaires pourraient être menés pour dégager des « cas d'usage » à valoriser sur le portail de France Ville Durable.

b. Orienter le développement de la « boîte à outil » sur la base des retours des collectivités

La connaissance du besoin des collectivités permettra d'affiner des pistes de travail, de consolider et de diffuser des contenus complémentaires de ceux formalisés par la présente étude. L'ensemble

de ces éléments constitueront une boîte à outil globale. Ci-dessous, sont proposées plusieurs pistes de développement parmi lesquelles :

- Valoriser les livrables de la présente étude (Rapport de compréhension et Fiches outils)
- Valoriser des "parcours utilisateurs" de collectivités engagées dans plusieurs démarches, afin d'exposer les bénéfices de chaque démarche
- Flécher le lien vers le parcours interactif visant à déterminer « quelle(s) démarche(s) est la plus adaptée à mon projet » (*cf. recommandations 3.2*)
- Fournir un court guide explicitant les meilleures pratiques sur l'articulation réglementaire, volontaire à destination des porteurs de projet moins matures
- Flécher les aides financières à disposition (aide à la réalisation, aides à la montée en connaissance, aides au changement de comportement, Contrats d'objectifs etc.). Le site et les plaquettes annuelles de l'ADEME fournissent des informations détaillées sur les aides disponibles